



Le

Du Lac au Tenu

Mag' *Saint Marin*

Informations municipales de Saint-Mars-de-Coutais

Jun
2024



Repas des Aînés



Sommaire



Les commissions municipales.....	3
La vie des services municipaux.....	22
Les actualités de la Commune.....	24
Les actualités des écoles.....	25
La dynamique associative.....	28
Le lien avec les autres communes.....	37
En bref.....	39
Nouvelles entreprises.....	40
L'expression de la diversité municipale.....	42
Les petites et grandes histoires de St Mars.....	42
Les prochains événements.....	44

QUELQUES PRÉCISIONS... :

Il faut compter plusieurs semaines entre la finalisation des articles d'un tel bulletin et la diffusion dans vos boîtes aux lettres (temps nécessaire à la mise en page, la vérification, l'impression, la distribution...).

Certaines informations peuvent donc avoir évolué depuis cette finalisation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Directeur de la publication : Jean Charrier, Maire

Rédaction : Commission Participation Citoyenne, Information, Relations Extérieures

Contact : 02 40 31 50 53 - contact@saintmarsdecoutais.fr

Site internet : www.saintmarsdecoutais.fr

Tirage : 1 300 exemplaires - Maquette et mise en page : Phenix Studio - Impression : Maya Imprimerie

Crédits Photos : les adjoints, Michel Beillevaire et Daniel Chesnais.



LES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions de Conseil Municipal ont lieu **une fois par mois de septembre à juin ou juillet, le jeudi soir (20h)**. N'hésitez pas à venir y assister : sauf impératifs sanitaires, elles sont ouvertes au public, même si seuls les 22 élus peuvent participer aux débats.

L'ordre du jour est accessible en amont de la réunion sur le site de la commune et sur la page Facebook de la mairie.

Un résumé des principales décisions vous est ci-après présenté, mais l'intégralité des procès-verbaux et décisions est accessible sur le site de la mairie :

<https://www.saintmarsdecoutais.fr/comptes-rendus-municipaux-saint-mars-de-coutais/>

Prochaines réunions : 27 juin, 12 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 12 décembre 2024, à 20h00 à la salle du Conseil (Mairie).



CONSEILS MUNICIPAUX DE SEPTEMBRE 2023 À AVRIL 2024

Synthèse des principales décisions

Présents et absents :

→ Conseil du 14 septembre 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Marie FANIC M. Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU, Mme Coralie GIRAUDINEAU et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Marc AUBRET a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Didier RICHARD a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Bruno LAMBERT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, M. Philippe CLAVIER a donné pouvoir à M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Michaël DERANGEON, M. Quentin DESMOUCEAUX a donné pouvoir à Mme Charlotte NOVELLO.

Excusée : Mme Emmanuelle MARILLAUD

Absentes : Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN

→ Conseil du 12 octobre 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Philippe CLAVIER, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Christine CELTON, M. Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Hélène

GLEZ a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie FANIC a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Coralie GIRAUDINEAU, Mme Kristel JOURDREN et M. Quentin DESMOUCEAUX

→ Conseil du 15 novembre 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, Mme Laurence FERRET M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Philippe CLAVIER, Mme Marie FANIC, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Christine CELTON, M. Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU, Mme Coralie GIRAUDINEAU, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusé ayant donné pouvoir : Mme Emmanuelle MARILLAUD a donné pouvoir à M. Quentin DESMOUCEAUX.

Absentes : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN

→ Conseil du 7 décembre 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER (arrivée à 20h40), Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Cécile GEORGETTE, M. Olivier ORDUREAU,

Mme Coralie GIRAUDINEAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Hélène GLEZ, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, M. Philippe CLAVIER a donné pouvoir à M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Michaël DERANGEON, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET.

Excusée : Mme Marie FANIC

Absentes : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN

→ Conseil du 18 janvier 2024

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Hélène GLEZ, Mme Laurence FERRET, M. Philippe CLAVIER, Mme Cécile GEORGETTE, M. Nicolas ANGOT, Mme Coralie GIRAUDINEAU, M. Olivier ORDUREAU, Mme Emmanuelle BOREL – MARILLAUD.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie FANIC a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE, Mme Charlotte NOVELLO a donné pouvoir à Mme Hélène GLEZ

Excusés : M. Bruno LAMBERT, Mme Christine CELTON

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, M. Quentin DESMOUCEAUX



→ Conseil du 14 mars 2024

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, M. Michaël DERANGEON, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, Mr Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Bruno LAMBERT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Mickaël DERANGEON.

Excusées : Mme Marie FANIC, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle MARILLAUD, Mme Coralie GIRAUDINEAU.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

→ Conseil du 11 avril 2024

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

ENFANCE – JEUNESSE

Renouvellement de la convention RASED avec la ville de Bouguenais (Conseil du 14/09/23)

Les membres du RASED sont des **personnels spécialisés** de l'Education nationale sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription. **Psychologue scolaire, rééducateur(s) et maître(s) d'adaptation** mettent leurs **compétences au service des élèves en difficulté**.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bouguenais accueille le R.A.S.E.D au sein de son école Françoise Dolto. En plus des élèves de Bouguenais, les membres du R.A.S.E.D suivent les élèves en difficulté des communes de Port-Saint-Père, Saint-Aignan-De-Grand-Lieu, Saint-Mars-De-Coutais et Saint-Léger-Les-Vignes.

La Ville de Bouguenais supporte seule les **frais de fonctionnement et d'investissement** de cette structure. Afin de répartir équitablement ces coûts, la Ville de Bouguenais et les autres Villes ont convenu de **conclure une convention**.

La convention a pour objet de préciser le **mode de calcul** et de **répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement** de cette structure **entre les communes** faisant partie de son secteur d'intervention.

Convention territoriale globale (Conseil du 12/10/23)

La Convention Territoriale Globale est le dispositif de la CAF permettant la mise en place d'une **politique éducative et sociale à destination des habitants** à deux échelles :

- Au niveau **intercommunal**
- Au niveau **communal** (anciennement le Contrat Enfance Jeunesse)

La CTG a pour enjeux **de partager une vision globale et transversale du territoire** avec les différents acteurs, **d'articuler les politiques familiales et sociales** avec les besoins des habitants et **d'optimiser les offres de services** à destination des habitants et des familles.

La Convention Territoriale Globale couvre la période de janvier 2024 à décembre 2028.

Par ailleurs, il est à noter que la CTG regroupe également tous les plans d'actions communaux qui définissent les Bonus Territoire de chaque commune.

Renouvellement de la convention Relais Petite Enfance (Conseil du 7/12/23)

Conformément aux délibérations votées par leurs

conseils municipaux réciproques, le maire de La Marne, le maire de St-Etienne-de-Mer-Morte, le maire de St-Mars-de-Coutais et le maire de Paulx, ont décidé **d'adhérer au Relais Petite Enfance (RPE) Bulles et Couleurs**. Le maire de Machecoul-Saint-Même, collectivité gestionnaire, a signé avec le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, une convention portant agrément d'un Relais Petite Enfance sur 5 communes, pour une période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028. Cette convention fixe notamment la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique au fonctionnement de ce RPE.

Les **modalités de fonctionnement du relais** et les **objectifs du service** sont définis dans le **projet de service**, établi en concertation avec les communes partenaires et validé par la Caisse d'Allocations Familiales.

PATRIMOINE

Pôle sportif – assistance à maîtrise d'ouvrage (Conseil du 14/09/23)

Les commissions « Patrimoine culturel, naturel et bâti, relations économiques » et « Participation citoyenne, information et relations extérieures » ont conjointement travaillé au **projet d'études du pôle sportif**.

Deux cabinets ont été consultés afin de déposer une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les **études d'optimisation du réaménagement du complexe sportif** (terrain de foot, salle omnisports, aménagement des vestiaires, tribunes, salles de stockage, toiture).

Les propositions financières sont les suivantes :

- Sport Initiatives : 8 550 € HT (10 260 € TTC)
- Sas VIC OUEST : 19 750 € HT (23 700 € TTC)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la SAS VIC OUEST (entreprise la mieux disante) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 19 750 € HT.

Eclairage salle omnisports (Conseil du 7/12/23)

M. Philippe BEILLEVAIRE expose que l'éclairage de la salle omnisport est obsolète et les projecteurs actuels tombent en panne les uns après les autres et il y a un fort risque que cela continue.

Le remplacement de ces projecteurs est coûteux car leur technologie est obsolète ; de plus la consommation électrique de ces projecteurs est importante.

Des devis ont été sollicités et soumis pour avis technique à la société VIC OUEST.

Des échanges ont eu lieu entre SAGE et VIC OUEST pour s'assurer que la solution proposée réponde aux normes actuelles.

L'entreprise a mis à jour sa proposition pour répondre aux normes. Il est précisé que les **3 rampes de projecteurs seront en LED**, permettant des **gains de consommation d'énergie**.

Le coût de remplacement du système d'éclairage s'élève à 16 297,80 € HT.

Financement des études complémentaires relatives à la mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu sur 2024/2025 (Conseil du 18/01/24)

Une étude préalable d'aménagement des sites autour du lac de Grand Lieu a été réalisée fin 2023.

Les aménagements proposés sont déclinés en 3 phases à étaler dans le temps. **La phase 1 représente un budget d'environ 87 K€.**

L'étude représente 12.73 % de la phase 1, soit un montant global de **24 257,34 €** pour la commune de Saint-Mars-de-Coutais réparti sur les deux exercices 2024 et 2025, montant pris en charge par la Communauté de Communes.

Les 3 phases présentent différents **aménagements autour du Tenu, banc, sanitaires, points de vue, cheminements, création d'une zone de bivouac**, qui s'étendent de la rue des Platanes jusqu'au quai des Yoles en passant par la rue du Tenu.

Les choix restent à prioriser, l'avant-projet n'est pas définitif, une démarche participative sera réalisée pour intégrer la population à ce projet.

Le cabinet d'étude a fait l'estimation des différentes zones pour déterminer le montant du budget. Le coût de celle-ci est de **200 k€** environ (géomètre, écologue, MOE ET AMO).

URBANISME

Convention d'équipement public exceptionnel (Conseil du 12/10/23)

Une entreprise de la commune envisage la construction de bâtiment à usage professionnel. Cette construction, si elle se réalise, va nécessiter l'extension du réseau d'eau.

Le coût de cette extension est évalué à 5 595 € HT.

L'article L.332-8 prévoit qu'une participation pour équipement public exceptionnel (PEPE) peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire ayant pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

La participation est égale au coût total et réel de l'équipement.

Les travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, une convention est signée entre la partie publique et la partie privée permettant de cadrer les travaux et leur coût, qui sera facturé à l'entreprise.

Acquisition foncière – Port Faissant (Conseil du 15/11/23)

La commune avait inscrit un emplacement réservé au plan local d'urbanisme entre la Guinanderie et Port Faissant dont l'objet est la réalisation d'une continuité douce.

Une proposition d'achat a été faite à la propriétaire, qui l'a acceptée.

Une division parcellaire a donc été réalisée afin de pouvoir procéder à la rédaction de l'acte notarié.

La superficie acquise par la commune serait donc de 389 m².

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INSTANCES

Élection d'un adjoint (Conseil du 15/11/23)

Monsieur Didier RICHARD a présenté sa démission d'adjoint et conseiller municipal. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Préfet.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5ème adjoint. Celui-ci occupera le même rang que cet élu (Art L2122-10).

Considérant que le nouvel adjoint à élire doit être choisi parmi les conseillers du même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, après appel à candidature et vote de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur **Philippe BEILLEVAIRE est proclamé élu** et installé dans ses fonctions.

Nomination d'un conseiller délégué polyvalent pour les commissions « jeunesse, solidarité et communication » (Conseil du 18/01/24)

Les missions confiées seront notamment la gestion de certains projets des commissions « Jeunesse, Solidarité » et « Communication » :

- **Suivi et animation du Conseil Municipal des Jeunes,**
- **Communication sur le site et les réseaux sociaux de la mairie,** besoin d'informer sur le quotidien de la commune et d'une personne relais pour le faire.

Il sera attribué une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée, le taux de cette indemnité sera de 3,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la candidature de Cécile GEORGETTE en tant que conseillère déléguée.

Adhésion a l'association BRUDED (Conseil du 15/11/23)

BRUDED est **un réseau de partage d'expériences entre collectivités** dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- **Partager les expériences des collectivités** adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...),
- **Capitaliser les démarches et les réalisations** : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...,
- **Accompagner les expérimentations des collectivités** qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

L'adhésion s'élève à 0,34 €/hab/an.

FINANCES

Tarifs municipaux 2024 (Conseil du 7/12/24)

Plusieurs modifications tarifaires sont soumises au Conseil Municipal :

- Théâtre et salle La Saint Marine : proposition d'augmentation de 2%
- « Droit de place » : il est proposé d'augmenter les tarifs de base de 2% avec et sans électricité.
- Occupation du « Domaine Public » : maintien des tarifs 2023
- Photocopies : maintien du tarif
- Bibliothèque : maintien des conditions pour livres perdus et cartes perdues
- Cimetière : maintien des tarifs de concessions et proposition d'augmentation de 2% des tarifs de vente des caveaux
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) : proposition d'augmentation de 2%.
- Redevance d'assainissement collectif : proposition de maintien des tarifs. En effet le budget assainissement est excédentaire.

Il avait été effectué une baisse très importante du tarif de location de la salle La Saint-Marine l'an dernier (-50%). Le tarif de location de la salle est aujourd'hui abordable et très comparable à ceux pratiqués aux alentours.

Dotations aux fournitures scolaires 2024 (Conseil du 18/01/24)

Considérant la nécessité de financement pour le bon fonctionnement de l'école Madeleine et Paul

DELAROCHE, une revalorisation pour les dotations scolaires à hauteur de 4% est approuvée, au titre de l'année 2024.

- **62.40 €** par élève sera attribué au titre des fournitures scolaires pour les élèves scolarisés à l'école Madeleine et Paul DELAROCHE ;
- **408.72 €** sera attribué pour la classe ULIS de l'école Madeleine et Paul DELAROCHE ;
- **4,43 €** par élève sera attribué au titre des sorties scolaires pour les élèves scolarisés à l'école Madeleine et Paul DELAROCHE ;
- **432.64 €** de dotation pour l'achat de livres et abonnements ;
- **432.64 €** de dotation pour l'acquisition de matériel pédagogique.

Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2023 (Conseil du 14/03/24)

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre les comptes administratifs et les comptes de gestion. Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion.

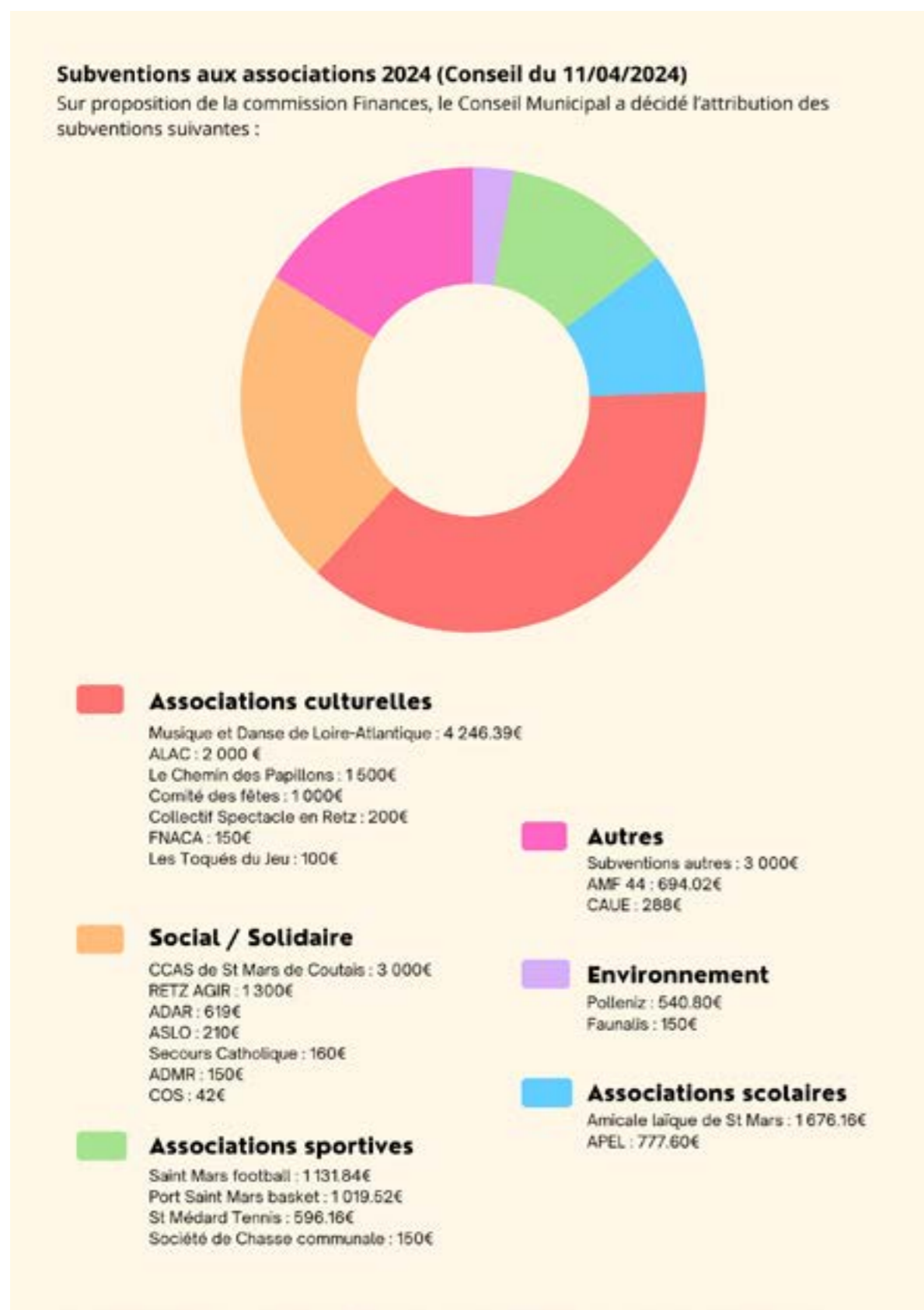
Budget Principal	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 219 712,23 €	2 345 396,32 €
DEPENSES	495 152,82 €	1 967 999,53 €
Résultat de l'exercice N (1)	724 559,41 €	377 396,79 €
Report déficit N-1 (2)	- 561 615,15 €	134 703,90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	162 944,26 €	512 100,69 €
Solde Reste A Réaliser (3)	- 160 421,59 €	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	2 522,67 €	512 100,69 €

Budget Assainissement	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
RECETTES	156 581,03 €	182 416,16 €
DEPENSES	94 796,62 €	120 427,68 €
Résultat de l'exercice N (1)	61 784,41 €	61 988,48 €
Report déficit N-1 (2)	148 625,06 €	170 419,11 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	210 409,47 €	232 407,59 €
Solde Reste A Réaliser (3)	27 206,34 €	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	183 203,13 €	232 407,59 €

Budget Commerces de proximité	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	7 000,00 €	12 541,05 €
DEPENSES	6 676,92 €	7 620,97 €
Résultat de l'exercice N (1)	323,08 €	4 920,08 €
Report déficit N-1 (2)	2 683,93 €	11 343,45 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	3 007,01 €	16 263,53 €
Solde Reste A Réaliser (3)		
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	3 007,01 €	16 263,53 €

Subventions aux associations 2024 (Conseil du 11/04/24)

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :



Taux d'imposition 2024 (Conseil du 11/04/24)

Suite au débat d'orientations budgétaires et aux projections financières présentées, le Conseil Municipal a voté **l'augmentation d'un point du taux des taxes foncières pour 2024** soit :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	28,08%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,41%

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste pour le service périscolaire (Conseil du 7/12/24)

Les effectifs des enfants fréquentant le service périscolaire (accueil périscolaire, temps méridien et mercredi) sont en assez **nette augmentation** depuis le début de l'année scolaire.

Il est donc proposé de **créer un poste temporaire d'accroissement d'activité** pour la fin de l'année scolaire soit du 1^{er} janvier au 5 juillet.

Ce poste sera créé sur la base de 20h par semaine.

INTERCOMMUNALITÉ

Prise en charge de la compétence «Espaces Verts» par l'intercommunalité (Conseil du 18/01/24)

L'entretien des espaces verts est réalisé par la Communauté de Communes de la Région de

Machecoul depuis plus 30 ans, par une mise à disposition des agents et du matériel. Pour assurer cette prise en charge financière du service par la Communauté de Communes, il avait été décidé d'appliquer une fiscalité correspondante à ce service.

Depuis 2017, suite à la fusion de la Communauté de Communes Loire-Atlantique Méridionale (Legé, Corcoué sur Logne, Touvois) et la Communauté de la Région de Machecoul (Machecoul-St Même, Saint Etienne de Mer Morte, Paulx, La Marne, St Mars de Coutais), l'entretien des espaces verts est remis en question.

A ce jour, aucune étude n'a été réalisée pour la prise de compétence de l'entretien des espaces verts par la Communauté de Communes SRA.

Le coût global des services espaces verts a été estimé à **1,4 millions d'euros** par an pour l'ensemble du territoire.

→ Dans les faits, la commune de St Mars de Coutais s'est vue attribuer **1 400 heures** en 2023. Si nous projetons avec un coût horaire de **43,28 euros** cela représenterait environ **61K€** (il conviendra de détailler avec précision la partie fonctionnement, investissement); soit le cas échéant, un coût annuel supplémentaire sur notre budget communal.

→ La Communauté de Communes SRA souhaite transférer cette charge financière aux communes en leur facturant cet entretien, sans compensation budgétaire.

→ Cependant, certaines communes ne souhaitent pas conserver ce service mutualisé.

Le conseil municipal exprime sa volonté forte de maintenir le service mutualisé et qu'il soit intégré fiscalement et demande à moyen terme la prise de compétence des espaces verts par l'intercommunalité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Extension du pôle santé 2 (Conseil du 14/03/24)

Le Conseil Municipal considère la nécessité de **maintenir et agrandir le pôle santé existant**, afin de maintenir pour nos administrés des **accès aux soins de proximité**. Les travaux d'extension du pôle santé 2 sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL.

Le montant estimé des travaux s'élève à 365 000 € HT initialement avec un coût supplémentaire de 92 782,90 € HT, soit 457 782,90 € HT.

Le montant estimé pour la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires s'élèvent à 39 375,50 € soit un coût total pour le projet d'extension du pôle santé 2 de : 497 158,40 €.



CCAS

Aide alimentaire



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut décider de la **mise en place de colis alimentaires** en partenariat avec la BANQUE ALIMENTAIRE. Cette distribution a lieu une fois par mois.

Un colis d'urgence peut être également remis. Un dossier sera ensuite constitué et étudié par les membres du Conseil d'Administration.

Le CCAS **peut venir en aide** ponctuellement pour les **personnes en difficulté, isolées, âgées ou en situation de handicap**. Un **échange** avec plusieurs intervenants comme le CLIC (Centre Local d'information et de Coordination), les **assistantes sociales** et les **associations caritatives** est également réalisé.

Les situations sont traitées avec **discrétion** et dans le strict **respect de la confidentialité** à laquelle sont obligatoirement tenus les membres de cette commission et le personnel municipal.

Vous pouvez vous rapprocher du Service Social de la Mairie, soit par mail.

Action pour les personnes âgées isolées

La commune met en place une **action pour les personnes âgées isolées** en partenariat avec le CLIC de Machecoul. N'hésitez pas à rejoindre nos bénévoles pour des **visites d'amitié, sorties et rencontres collectives** qui pourraient être proposées en fonction des possibilités et des souhaits des personnes âgées.



Ateliers numériques

Vous souhaitez de l'aide afin de devenir plus **autonome avec les outils numériques** ? Pouvoir lire des mails, vous créer un compte ou être plus à l'aise pour les démarches administratives en ligne ? N'hésitez pas à vous inscrire à la mairie pour participer aux **ateliers de sensibilisation et d'apprentissage individualisés aux outils numériques** animés par l'association ACIAH le lundi après-midi.

Ceux-ci sont **gratuits**, ouverts à tous ceux qui en ressentent le besoin, et adaptés également aux personnes âgées ou handicapées (dont déficience visuelle, motrice ...).



Registre nominatif (plan d'alerte)

Si vous souhaitez paraître sur notre registre nominatif recensant **les personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte** (personnes âgées ou malades vivant seules, ...), nous vous remercions de compléter la fiche (page suivante) et la faire parvenir au CCAS de Saint Mars de Coutais à la mairie. Nous pourrions ainsi vous **contacter en cas de canicule, confinement**, ... afin de pouvoir vous proposer de l'aide si vous en ressentez le besoin.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Prévu à l'article 1.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Rubrique 1 (les réponses permettant l'identification du déclarant sont obligatoires)

Je, soussigné(e) :

Mr Mme Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne handicapée

Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Rubrique 2 (facultatif)

Je déclare bénéficier de l'intervention :

- d'un service d'aide à domicile
Intitulé du service :
Adresse / téléphone :
- d'un service de soins infirmiers à domicile
Intitulé du service :
Adresse / téléphone :
- d'un autre service
Intitulé du service :
Adresse / téléphone :
- d'aucun service à domicile

Rubrique 3 (facultatif)

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Renseignements

Renseignements auprès de Céline Plantard, agent au CCAS, à la mairie, au 02 40 31 51 96 ou par mail à solidarite@saintmarsdecoutais.fr

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à

Le

Signature :

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1. Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Cette demande doit être adressée à :

Mairie de Saint Mars de Coutais – CCAS
14 rue Saint Médard
44680 Saint Mars de Coutais

Repas des aînés

Le repas des aînés 2024 a eu lieu samedi 6 avril avec 130 convives dont 15 élus et conjoints pour les accueillir et les servir à table sur le thème des années 70. C'est donc dans une ambiance colorée et toujours aussi conviviale que nous avons pu déguster un repas de qualité, écouter des chansons et rire des blagues des uns et des autres dans la bonne humeur. Nous remercions tous les participants pour leur présence et leur donnons à nouveau rendez-vous l'année prochaine !



La doyenne



Le doyen



L'équipe de serveurs



Des élus chanteuses



Sur le thème des années 70

Composteur du restaurant scolaire

Depuis maintenant trois ans, grâce au travail assidu du personnel d'Elior, nous avons réussi à **composter** l'équivalent de plus de **six tonnes de déchets** provenant du **restaurant scolaire**. La taille de notre composteur est parfaitement adaptée pour recevoir exclusivement les déchets de la cantine. Cependant, ces derniers temps, nous avons constaté la **présence de déchets non compostables**, tels que des coquilles d'huîtres, dans le composteur. Si vous utilisez le composteur de manière occasionnelle, nous vous prions de bien vouloir **gratter la surface du compost** et de **recouvrir les déchets avec du broyat**.

En outre, nous tenons à vous informer que dans le dernier compartiment du composteur, vous trouverez du **compost prêt à être utilisé pour vos plantations. Ce compost est entièrement gratuit et mis à la disposition de tous les habitants.** Cependant, nous vous encourageons à venir

rapidement, car les premiers arrivés seront les premiers servis !



Débat citoyen sur les énergies renouvelables

Détermination des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Comme nous vous l'avions annoncé en Mars 2023, la commune doit définir quel **lieu est susceptible** à Saint Mars de Coutais **d'accueillir, des éoliennes, des panneaux solaires ou autres systèmes d'énergies renouvelables.** Pour répondre à cette question posée par l'Etat, les élus de la commission cadre de vie environnement & santé ont organisé **un cycle de conférences et d'ateliers** qui ont commencé le 30 Mars 2024. Ces conférences et ateliers animés par la société EO, spécialisée dans la **conception et réalisation de projets d'énergies** portés par des **citoyens et ou des collectivités** ont été le théâtre d'échanges riches, respectueux et constructifs. Environ **soixante-dix personnes** étaient présentes

le samedi 30 mars et entre 20 et 25 pour l'atelier suivant. **Tous les documents, ressources** ainsi que les **comptes-rendus des séances** sont **accessibles** sur le QR code.

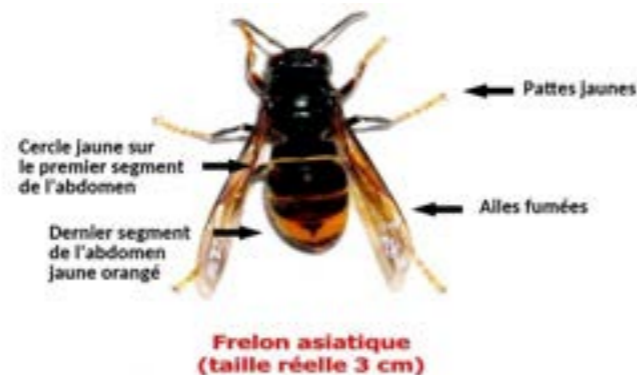


Soucieux de pouvoir prendre en considération les connaissances, remarques, inquiétudes de chaque citoyen, **une possibilité de dépôt de document en lien avec les ENR** est possible dans la zone de travail avec pour seule contrainte de donner la source des documents déposés.

Suite à ces ateliers, une **volonté de travailler** sur la **sobriété énergétique** semble faire consensus. Et vous, qu'en pensez-vous ? N'hésitez pas à manifester votre intérêt en contactant l'accueil de la mairie.

Le frelon asiatique : un danger pour les abeilles et potentiellement pour l'humain !

Le **frelon à pattes jaunes** (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion rapide dans notre région. Cette espèce est **invasive** et pose des difficultés aux apiculteurs. En effet, le frelon asiatique est capable de décimer des colonies d'abeilles en un temps record. Il attaque les ruches pour se nourrir et détruit les abeilles. On peut facilement le reconnaître grâce à ses pattes jaunes ou bien encore à son abdomen orangé (Cf. image, source : préfecture de la Seine-Maritime).



À la fin de l'hiver / début du printemps, les reines construisent, à l'abri du froid, de petits nids primitifs de la taille d'une balle de tennis. Soyez attentif, car vous pouvez en retrouver dans vos garages, cabanons, pergolas, ...

Ensuite, quand le nid primitif devient trop petit, les frelons asiatiques construisent leur nid secondaire, le plus souvent à la cime des arbres (75 % des nids sont à plus de 10 mètres de hauteur), limitant ainsi les risques pour les humains. Cependant, depuis 2 ans, nous avons constaté à plusieurs reprises sur Saint-Mars-de-Coutais des nids à hauteur d'enfants dans des haies séparatives de clôture de jardin.



Nous vous invitons à être vigilants, notamment lors de la taille de votre haie en automne, car en cas de taillage à proximité, ou lors d'un jeu de ballon qui finirait dans le nid, la colonie pourrait adopter un comportement de défense et d'agressivité qui pourrait présenter un risque mortel. Si vous repérez un nid, il est recommandé de ne pas approcher et de ne pas chercher à le détruire sans l'aide de professionnels. Vous pouvez appeler la mairie pour vous aider dans vos démarches.

Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques sur Saint Mars de Coutais, Marie-Thérèse et Guy Richard, apiculteurs amateurs depuis plusieurs années, ont pris en charge, en collaboration avec l'Association sanitaire apicole départementale et la municipalité, l'organisation et la mise en place de pièges sélectifs afin d'assurer la destruction des fondatrices primaires. Vingt-et-un pièges, financés par la municipalité et par le collectif de lutte contre les frelons asiatiques, sont installés dans la commune. Le piégeage des frelons asiatiques s'arrêtera au 15 mai afin d'éviter de capturer par la suite des frelons communs de nos régions qui ne présentent pas de nuisance pour les abeilles. Pour finir, les pièges bouteille, non sélectifs, sont à proscrire. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

ASAD 44 - 06.11.15.18.22

Zone 30 et zone de rencontre à Saint Mars : code de la route et règle du « bien vivre » ensemble

La zone 30 - L'article R110-2 du Code de la route donne cette définition :

Il s'agit d'une zone composée d'une ou plusieurs voies, dans laquelle **la circulation de l'ensemble des usagers** doit être facilitée. Pour y parvenir, la vitesse est limitée à 30 km/h pour tous.

Et chez nous alors ?

Sur la rue de la colombe, à la pharmacie, si l'on vient de la déchèterie, on doit marquer la priorité à droite. Eh oui ! pas de stop ni de céder-le-passage, donc les **véhicules arrivant de la rue Prairial et de la rue des copineries sont prioritaires.** De même, si vous arrivez du bourg, vous devez laisser la priorité aux véhicules arrivant de la **rue du marais.**

Si vous venez de Bouaye, rue St Médard, vous devez céder la priorité aux véhicules arrivant du **Pally, de la rue des chaponneries et de la rue du Château.** Si je me dirige vers Bouaye : idem ! Les véhicules arrivant de la **rue du Grand Pré** sont prioritaires.



Qui a la priorité ?

Dans une zone 30, **aucun usager** de la route n'est **prioritaire**. Les véhicules motorisés, les vélos, les piétons, ... doivent donc **respecter les feux tricolores, les passages cloutés, les règles de priorité à droite**, etc. En revanche, les véhicules prioritaires (forces de l'ordre, pompiers, véhicules d'urgence hospitalière) actionnant une sirène à double tonalité et un gyrophare clignotant conservent leur prérogative de priorité.

Bon à savoir

- Les conducteurs de véhicules **ne peuvent ni se garer ni s'arrêter** sur un marquage « ZONE 30 » **en présence d'une bande d'éveil et de vigilance (BEV)** (amende de 135 euros)
- Le marquage « ZONE 30 » fonctionne comme un passage piéton, offrant aux piétons les mêmes droits en traversée.
- Toutes les voies sont à double sens pour les cyclistes.

Pourquoi une zone 30 ?

La mise en place de la zone 30 vise à **favoriser les mobilités douces**, marche à pied et vélo. Or les études montrent que la création d'une zone 30 présente plusieurs avantages en termes de sécurité routière pour les piétons et cyclistes :

- **Une diminution des accidents mortels.** Les chances de survie d'un piéton percuté par une voiture sont de 90% si elle roule à 30 km/h. Ses chances chutent à 20% à 50 km/h.
- **Une distance d'arrêt réduite.** En effet, sur une route sèche, la distance d'arrêt passe de 28 mètres à 50 km/h à 13 mètres à 30 km/h.
- **Une augmentation du champ visuel.** À 50 km/h, l'angle de vision des conducteurs est d'environ 90 degrés, alors qu'il passe à 120 degrés à 30 km/h. Un piéton sur le côté de la route est ainsi plus visible.
- **Une diminution de la pollution sonore.** Un véhicule roulant à 30 km/h fait moins de bruit. De plus, l'accélération pour atteindre les 30 km/h est moindre.
- **Un accès plus sécurisé pour les personnes à mobilité réduite :** personnes en fauteuil roulant, ayant des handicaps sensoriels (malvoyant, malentendant, etc.) ou intellectuels (problème cognitif, etc.), mais aussi personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, adultes avec une poussette ou un caddie, etc.



La zone de rencontre - Elle est introduite par le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 qui vient modifier l'article R 110-2 du code de la route. Dans cette zone **les piétons sont autorisés à circuler**

sur la chaussée, y stationner et bénéficient de la priorité sur l'ensemble des véhicules.

- Pour assurer cette cohabitation entre tous les usagers, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.
- Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes
- Le **stationnement** n'est **autorisé** que sur les **emplacements aménagés** à cet effet.

Pourquoi une zone de rencontre ?

L'objectif est la création d'un espace public où la **vie locale** est **développée** et **prépondérante**. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui. Réduire la vitesse à 20 km/h maximum dans les zones de rencontre est un moyen **d'accroître la sécurité des usagers vulnérables** (piétons, cyclistes...) en agglomération

Pourquoi la zone de rencontre est-elle peu étendue ?

Maintenir une contrainte forte de vitesse sur les véhicules avec une forte attention à la priorité piétonne suppose que la « zone de rencontre » soit d'une dimension restreinte.

Et chez nous alors ?

Les **enfants des deux écoles** de notre commune empruntent quotidiennement cet espace, que ce soit **pour partager le temps de restauration** ou pour **utiliser les équipements sportifs** des Bergeries. Bien que le piéton soit prioritaire, nous avons conservé **la matérialisation de passages piétons devant la mairie** pour maintenir un **sentiment de sécurité** et guider la traversée des enfants.

Comme il est nécessaire de conserver des espaces continus dédiés uniquement aux piétons, les **accotements sécurisés** (cheminements piétons et cyclables) ont été soit **élargis**, soit créés.

Les aménagements sont d'abord pensés pour le piéton, puis adaptés pour ouvrir la « zone de rencontre » à la circulation des véhicules en insistant sur la nécessité d'une faible vitesse : c'est pour cela que notre zone de rencontre est précédée et suivie d'une zone 30 km/h.

Malgré les aménagements effectués, nous constatons tout de même une mauvaise visualisation des zonages. Des marquages au sol complémentaires seront réalisés dans l'espace de rencontre, notamment sur le plateau principal.



COMMISSION : PATRIMOINE CULTURE, NATUREL ET BÂTI, ARTISANAT, COMMERCES, SERVICES

Réalisations de l'année

Depuis la parution du dernier bulletin, la commission Patrimoine a continué son chemin. Nous sommes heureux de collaborer avec notre **nouvel agent technique** arrivé à la mi-janvier, M. Christophe BELIN et nous espérons bientôt un nouveau renfort au sein du service technique. Il est **indispensable de se structurer** afin de faire face aux nombreuses **urgences, travaux, réparations, entretiens, sollicitations et améliorations sur les bâtiments** de la commune. Le plan de charge est conséquent, nous essayons d'y répondre au mieux soit avec le service technique, soit avec l'intervention des entreprises extérieures mandatées par la mairie.

Les réalisations majeures

- Au **théâtre** : Les travaux de **réfection de la scène** (plafond, peinture et électricité) ont été réalisés lors des vacances scolaires de février 2024.
- Toujours concernant le théâtre, nous allons lancer une campagne de **distribution des anciens sièges du théâtre**. Les modalités vont être données via nos réseaux : Facebook - site City All. Avis aux amateurs !!!
- À la **salle omnisport** : **l'éclairage LED** est venu remplacer les anciens spots devenus obsolètes et consommateurs en énergie. Cet éclairage moderne semble pleinement satisfaire les associations qui utilisent la salle.



Le théâtre

Vols, vandalismes

Nous déplorons **plusieurs vols** et **actes de vandalisme** sur les bâtiments dédiés aux associations : **La Verrière, vestiaires football, boulodrome**.

Cela est très **préjudiciable pour les bénévoles** qui effectuent un **travail formidable** pour dynamiser la commune. Cela est décourageant aussi pour nous et le service technique car ces incivilités entraînent une **charge de travail importante de réparation** et des **coûts non négligeables** pour la collectivité.

Mais nous ne lâcherons pas :

- Des **alarmes ont été installées** ou les anciennes ont été remplacées.
- Des réflexions sont en cours afin d'aboutir rapidement à un **renforcement sécuritaire** encore plus important des bâtiments.



La Verrière

Projets de la commission

Sur ce bulletin, nous allons d'ailleurs faire un zoom sur notre **projet de rénovation du complexe sportif**. Il y a d'autres projets en cours, nous y reviendrons lors du prochain MAG.

L'étude sur le pôle sportif menée par la société VIC OUEST est arrivée à son terme. La restitution de l'étude d'opportunité-faisabilité a été effectuée auprès des élus puis vers les associations utilisatrices du complexe sportif le lundi 15 avril.



Cette étude nous a permis de **structurer nos objectifs à court terme** en fonction des demandes des associations, des urgences et du budget de la commune.

Les urgences identifiées étaient les suivantes :

- **Besoin de salles pour les réunions associatives**, la convivialité d'après-match pour les jeunes et les moins jeunes, les activités de l'ALAC, une salle pour les activités de la jeunesse (Anim'Action),
- Côté **football** : **une grande lassitude du terrain stabilisé** et une volonté de motiver les jeunes à rester dans le club,
- Côté **salle omnisport** : des **fuites d'eau récurrentes**. L'étude a montré que le toit de la salle était arrivé à bout de souffle.

Nous avons essayé d'y répondre. Le tableau ci-dessous en est la synthèse.

Associations	Quoi ?	Décisions 2024 (budget)	Etude 2024 (budget)	Etudes 2024 commissions patrimoine + groupe de travail	Prévision 2025	Commentaires
Toutes associations	Modulaire mutualisé jeunes / assoc sportives / ALAC		Modulaire 108 m ² : révision PLU, permis de construire		Modulaire 108 m ²	Projet étalé sur 2 ans pour le mener à terme dans de bonnes conditions
Football	Eclairage terrain en herbe	Eclairage terrain en herbe LED T6				Eclairage avec poteaux positionnés aux dimensions d'un futur terrain synthétique ou herbe
Football	Amélioration terrain en herbe	Regénération terrain en herbe avec sablage		Refonte arrosage	Refonte arrosage ?	En fonction coût, subvention et faisabilité
Football	Terrain de football 5*5 synthétique				Terrain de football 5*5 sur terrain stabilisé football	Si subvention 80%
Basket	Terrain de basket 3*3				Terrain de basket 3*3 sur terrain stabilisé football	Si subvention 80%
Toutes associations salle omnisport	Eclairage salle omnisport	Refonte éclairage en LED				Déjà réalisé
Toutes associations salle omnisport	Refonte toiture salle (Fuites)	Etude de structure (prérequis refonte toiture)		Refonte toit avec panneaux photovoltaïques	Refonte toit avec panneaux photovoltaïques	En fonction coût, subvention et faisabilité
Toutes associations salle omnisport	Chauffage vestiaires	Remplacement des chauffages				



COMMISSION : FINANCES, IMPÔTS, MARCHÉS PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

Le budget municipal et les projets 2024

Suite au 3ème Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) réalisé lors du Conseil Municipal du 14 mars, les **grands axes retenus** et votés lors du Conseil Municipal du 11 avril, pour l'exercice 2024 sont les suivants :

- **L'augmentation des subventions versées à nos associations** saint-marines, afin de les soutenir au mieux de nos possibilités, dans le financement de leurs projets.
- Le **financement des actions ou projets** proposés par l'ensemble des commissions municipales à **hauteur de 473 k€** pour cet exercice 2024 (contre 325 k€ en 2023).
- Citons **12 des projets majeurs** de l'année :
 - le lancement d'un **diagnostic énergétique** et de structure afin d'établir un plan de rénovation de nos **bâtiments communaux**, entre autres ceux accueillant du public,
 - l'étude de la **renaturation de la cour de l'école** publique Delaroche,
 - le projet d'**installation de l'éclairage LED pour le terrain de football** en herbe,
 - le lancement d'un **diagnostic de structure de la toiture de la salle des sports**, en vue de la rénovation complète du toit avec l'implantation de panneaux photovoltaïques,
 - la **rénovation de l'éclairage public** et de certaines horloges de commande,
 - l'étude d'implantation d'un **local de convivialité pour toutes les associations** (sportives ou culturelles) et pour les jeunes de La Passerelle,
 - le **financement de projets enfance-jeunesse-séniors** via la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT),
 - l'étude d'implantation de **caméras de vidéoprotection**,
 - l'étude de la **sécurisation des villages de la Guinanderie** et de l'axe **L'Effeterie - Sainte-Marie** afin de limiter la vitesse des véhicules,
 - la poursuite de l'**installation de tables de pique-nique** sur nos chemins de randonnée,
 - l'étude sur la **signalétique et l'embellissement des entrées du bourg** de Saint-Mars,
 - la recherche d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour **la réalisation, la relocalisation et l'installation de commerces**, dans la zone proche de la Mairie et du Petit Local,...
- L'accompagnement au financement de ces investissements par **l'augmentation de 1 point des taux communaux des impôts locaux sur le Foncier Bâti** (contre 2 points initialement prévus dans le DOB) et de **1,82 point sur le Foncier Non-Bâti**. Cela permet un **apport financier supplémentaire de 18 k€/an** (à base fiscale équivalente à 2023).
- La création d'un nouveau **Budget annexe : Pôle Santé 2**, incluant le projet d'extension de celui-ci, budgété également sur 2024, pour un démarrage des travaux au cours du 2nd semestre.

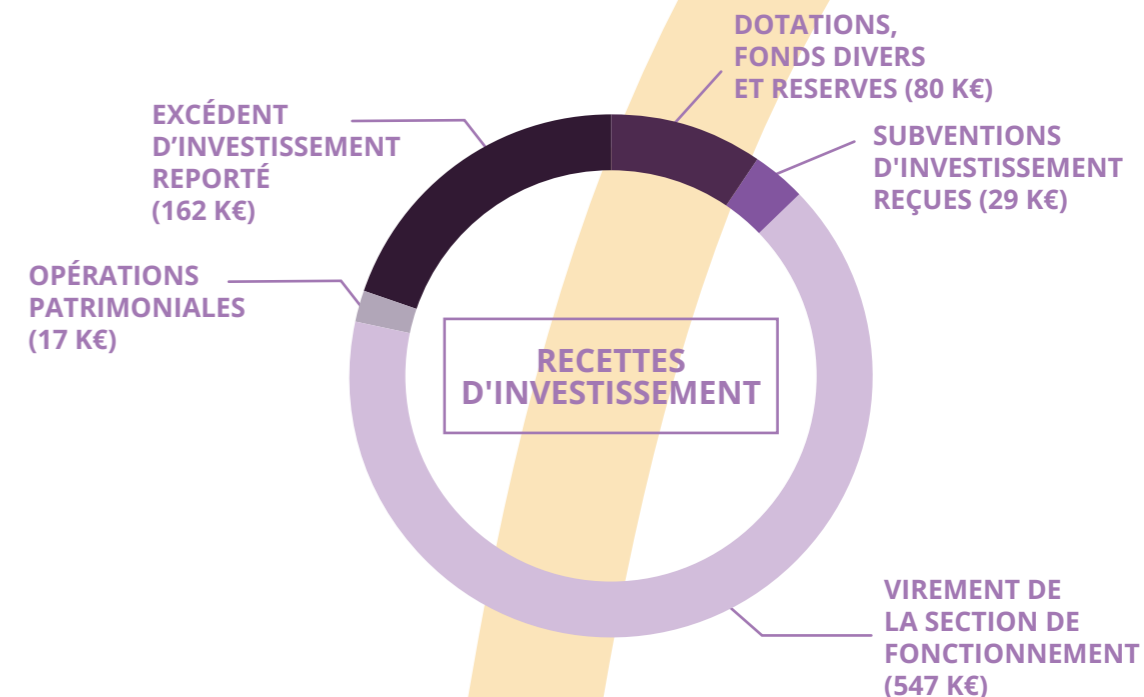
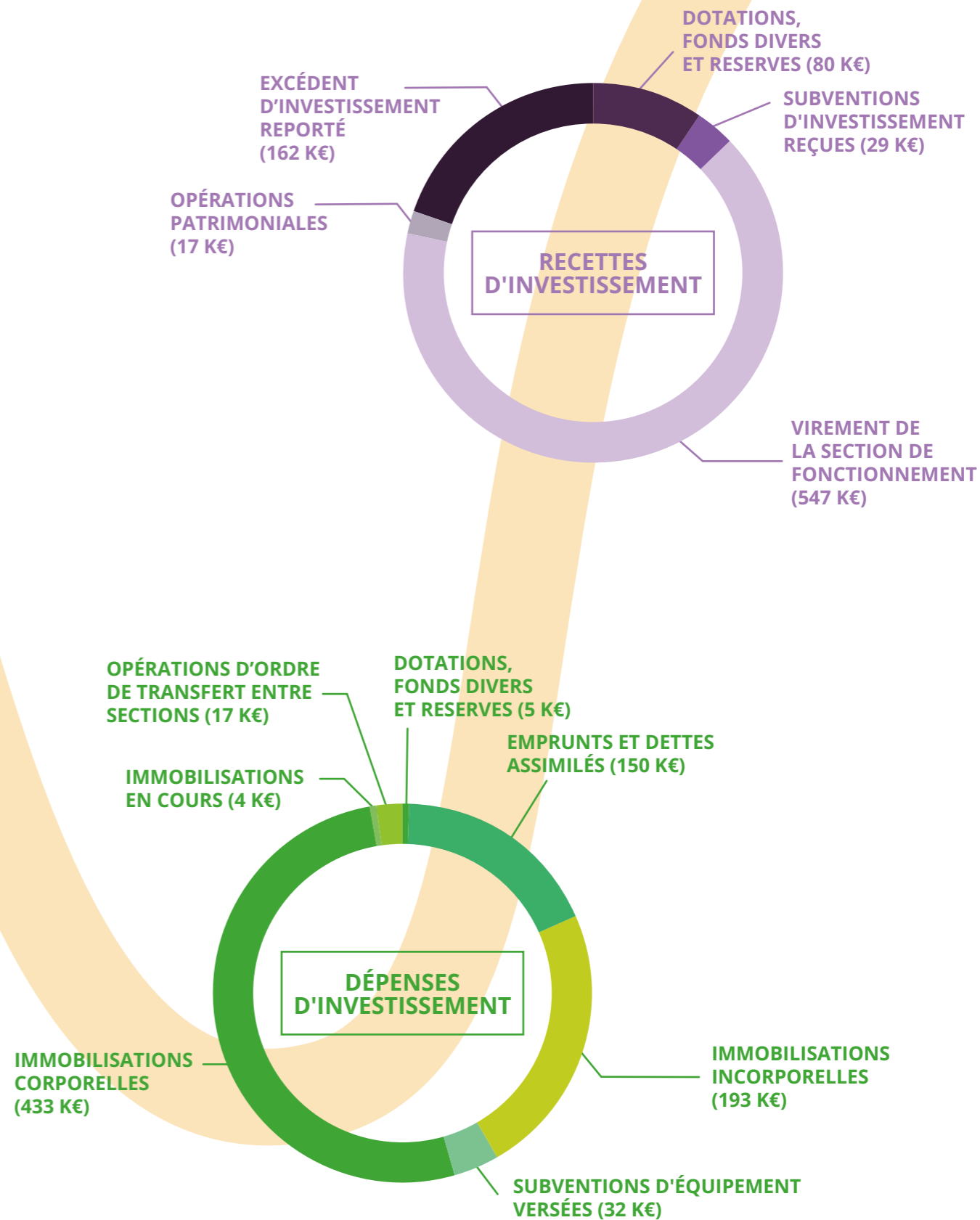
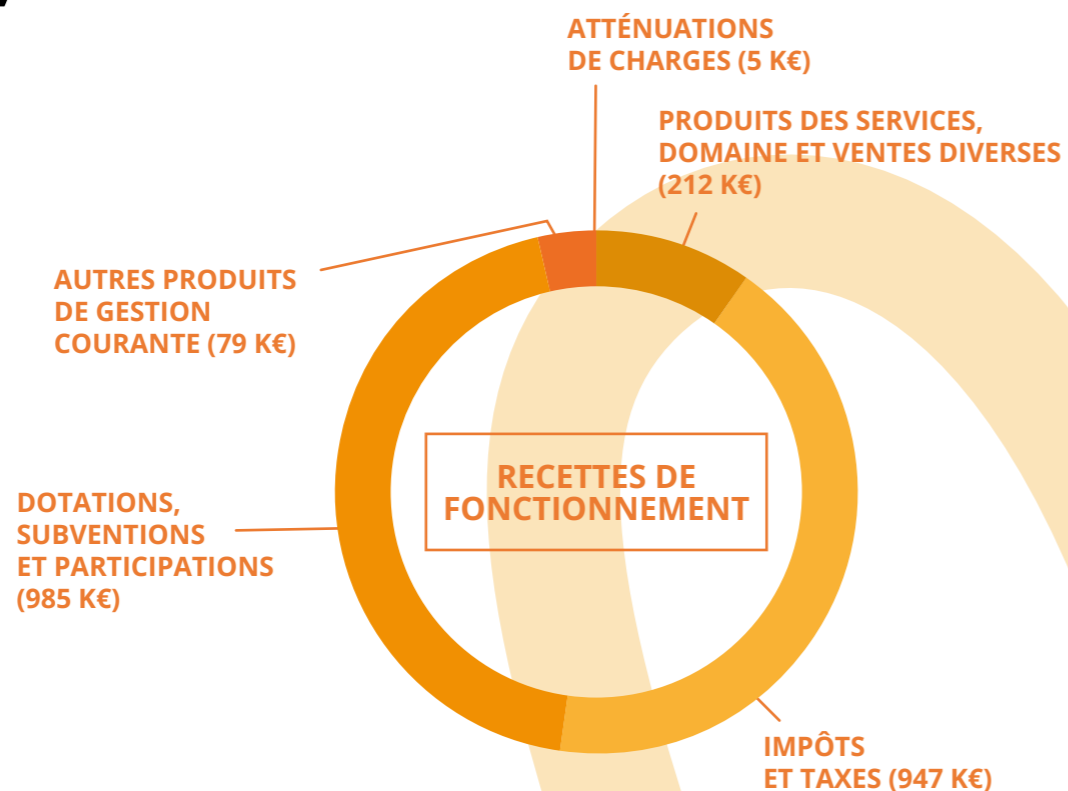
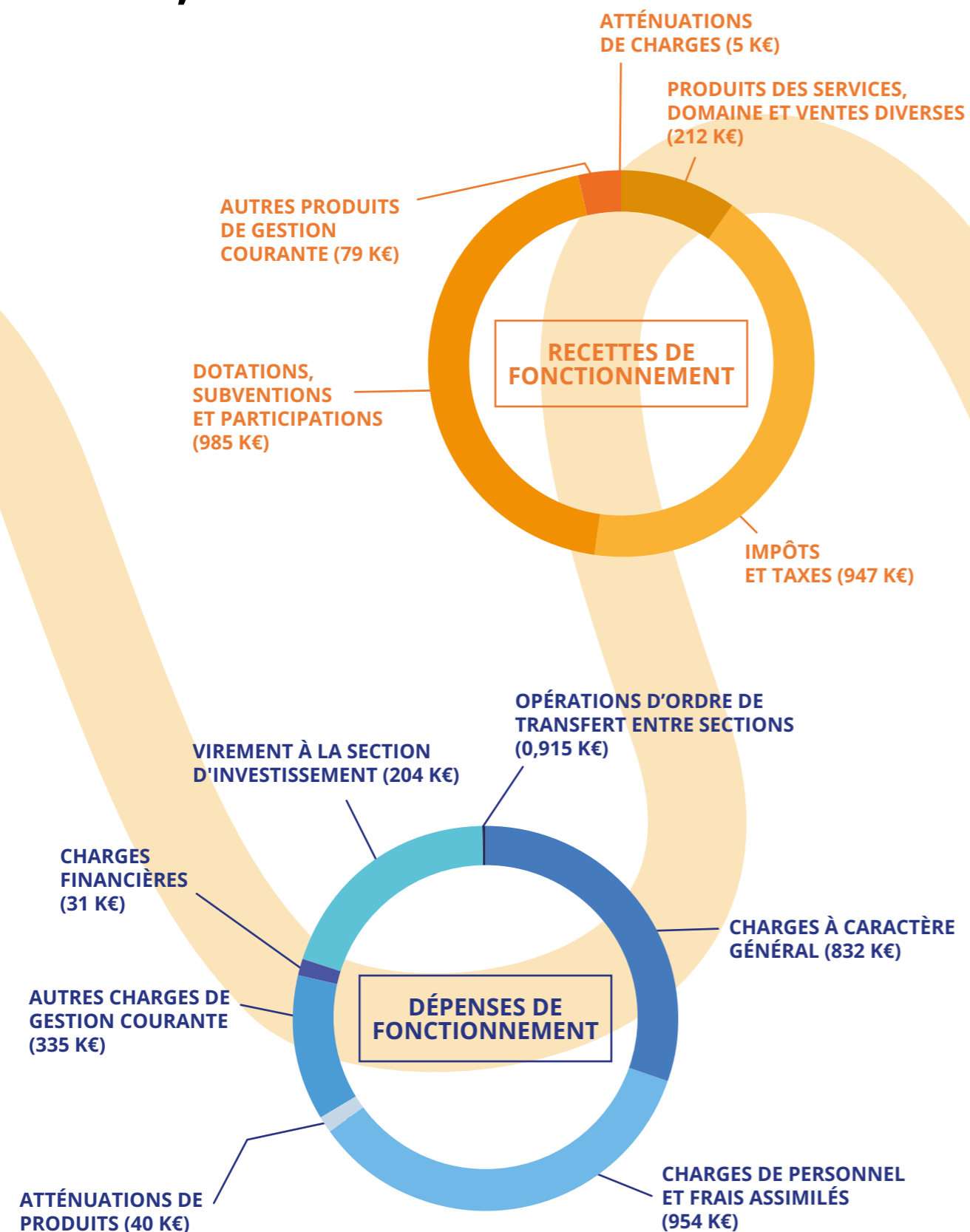


Le budget principal

Fonctionnement : 2,743 M€ + Investissement : 837 K€

Section de fonctionnement : 2 743 397,69 €

Section d'investissement : 837 752,11 €



→ Le service enfance

Pause méridienne au Péri'Atomic : pesée des déchets dans la cantine

La semaine du 18 au 22 mars 2024, les 16 délégués des écoles Delaroché et Sainte-Thérèse ont participé à la **pesée des déchets dans la cantine**. Celle-ci ayant pour but de les **sensibiliser sur les restes alimentaires** afin que les enfants trouvent des solutions pour les réduire.

Nous avons souhaité, pour 2024, différencier la pesée des déchets assiettes comprenant les restes alimentaires, les serviettes, les épluchures des restes de plats du prestataire.

En 2024, pour **938 repas** sur 5 jours il y a eu **51 kg de déchets** provenant des assiettes des enfants et **54,4 kg restant des plats du prestataire**. Il y a eu au total **105,4 kg de déchets sur la semaine**.

En 2023, pour **901 repas** sur 5 jours il y a eu au total **150,8 kg de déchets sur la semaine**.

Nous avons pour projet de mettre en place avec les délégués un « menu des enfants » sur certaines périodes.



→ La bibliothèque municipale

Bibliothèque « Au fil des Mots »

Pour la première année, la bibliothèque municipale « Au fil des mots » va participer à « Partir en Livre », événement national, qui se déroulera **du 19 juin au 21 juillet prochain**.



Voici les différentes animations qui seront proposées pendant ce mois festif :

1. Animations Jeux vidéo - dates non définies à la clôture du bulletin municipal

Valise « X BOX ONE » prêtée par la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique,

Types de jeux proposés : jeu de puzzle, jeu d'arcade, jeu de plates-formes,

Tranches d'âges concernés : 9-11 ans, 12-14 ans et 15-18 ans

- **Overcooked** : jeu de cuisine chaotique de coopération locale. Jeu multijoueur, adapté pour des moments intergénérationnels. Atelier à proposer en petits groupes sous forme de tournoi ou d'atelier de coopération
- **Unravel Two** : deux personnages, attachés par un bout de laine, doivent avancer en coopération. Jeu pour 2 joueurs. Atelier à proposer en petit groupe.
- **Gorogoa** : jeu de puzzle. Jeu multijoueur adapté pour des moments intergénérationnels. Atelier à proposer en petit groupe.

2. Spectacle – mercredi 3 juillet 2024

Spectacle « Si j'avais des supers pouvoirs » par la Caravane Cie

Spectacle familial 4-11 ans

« Si j'avais des supers pouvoirs » est un spectacle jeune public inspiré d'albums jeunesse, de dessins animés et de jeux vidéo, écrit et mis en scène par Anne Colin et Anne Tifine, joué par deux « mégatrices », Lucie Dayot et Lucy Guillou, qui grâce à leur pouvoir théâtral et circassien, propulsent les enfants à l'école des super-héros.

3. Atelier d'illustration – mercredi 3 juillet 2024

Atelier d'illustration par Solenn Larnicol (illustratrice jeunesse), habitante de la commune. A partir du livre « Chaque enfant est un poème », proposition d'illustration d'un poème sur les jeux ou l'école. Atelier pour les enfants à partir de 7 ans.

4. Journée « Jeux de société » - samedi 6 juillet 2024

→ 9h30 : **Spectacle « Viens à mon anniversaire »** par La Sauce Ludique

Spectacle familial – à partir de 4 ans

« C'est l'anniversaire de Martin. Camille, son ami et voisin, lui a préparé quelques surprises : des cadeaux inattendus que Martin va détourner grâce à son imagination débordante. Les deux compères transportent les spectateurs dans un univers onirique qui questionne la nécessité d'avoir des jouets manufacturés pour s'inventer des histoires.

→ 10h30 – 12h30 : **Bar à Jeux mobile** par la Sauce Ludique. Espace ludique mettant en scène des serveurs dans une ambiance rétro. Ils viennent servir des rafraîchissements

Nouvel agent technique

Depuis quelques semaines, **un nouvel agent technique polyvalent** est arrivé sur la commune.

Christophe BELIN, 55 ans, originaire de STE PAZANNE a pris ses fonctions au sein du service technique le 15 janvier dernier à temps complet. Après avoir passé 30 ans en tant que magasinier dans les deux-roues motorisés, il a décidé, il y a deux ans, de se reconvertir.

C'est désormais **l'interlocuteur technique** pour les commissions Patrimoine et Urbanisme.

Il intervient également pour **régler les dysfonctionnements techniques** survenant sur les bâtiments communaux et pour les **urgences signalées en mairie**, notamment sur la voirie.

Aussi, il sera le partenaire privilégié pour mener à bien **l'organisation des différentes manifestations** organisées sur Saint Mars de Coutais.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

ludiques au lieu d'habituelles boissons. Jeux de société contemporains, vieilleries ludiques, des jeux en bois, des casse-têtes, des jeux d'énigmes.

→ 10h – 12h30 : **Ateliers motricités** (pour les tout-petits) proposés par l'animatrice du Relais Petite Enfance de Sud Retz Atlantique.

→ Dans la matinée : Concert d'une harpiste et d'une violoncelliste de l'association La Maison des mélodies.

→ 14h : **Après-midi jeux de société** avec Anim'action (association d'actions locales autour de l'enfance et la jeunesse) et le CMJ à destination des familles et des personnes âgées de l'EPHAD de la commune.

5. Atelier d'écriture – date non définie à la clôture du bulletin municipal

Atelier animé par un libraire indépendant. Atelier autour de la thématique du jeu de mots, pour groupe de 6 enfants maximum.

6. Chasse aux livres – du 19 juin au 21 juillet 2024

Jeu organisé au sein de la bibliothèque. Recherche de **livres sur les thématiques** du sport et du jeu avec des indices donnés. Animation pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Toutes les informations (inscriptions, horaires, etc.) seront à retrouver via les réseaux sociaux, affiches, flyers, etc. Alors ouvrez l'œil !!

Suivez-vous nous sur la page Facebook et Instagram de la bibliothèque :

@bibliotheque.saintmarsdecoutais



État civil

Seuls les naissances, mariages et décès ayant reçu, de la part des familles, un accord de parution dans le présent bulletin sont publiés ici. La liste peut donc ne pas être exhaustive.

Bienvenue à...			
Achille BÉALU	né le 3/10/2023	Sacha LEFEBVRE	né le 23/12/2023
Juliette RIEBEL	née le 7/11/2023	Sacha GUYON	né le 15/02/2024
Célestin CORNILLON	né le 23/11/2023	Alina PASQUIER	née le 30/03/2024
Awa DIOUCK	née le 8/12/2023	Ils nous ont quitté...	
Inés et Léa LEPETIT	nées le 12/12/2023	Jean-Yves GUILLET	décédé le 4 janvier 2024
Maximilien LINGE CANTUEL	né le 14/12/2023	Joseph LHOMELET	décédé le 12 février 2024

Recensement de la population, en 2025

Comme tous les cinq ans, sous le contrôle de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) la population de la commune de Saint Mars de Coutais va être comptée.

Le nouveau recensement de la commune aura lieu de la **mi-janvier à mi-février 2025**.

Pendant cette période, des agents recenseurs vont être recrutés sur une durée de 5 semaines environ. Ils se présenteront à votre domicile. Une **carte officielle** devra vous être présentée lors de leur passage. Cette démarche permet de **déterminer la population légale de la commune**.

Chaque agent recenseur aura un secteur géographique défini. Le déroulement de ce recensement se fera en collaboration avec l'INSEE. Ils vous accompagneront dans cette démarche.

Ces postes sont ouverts à toutes personnes disponibles et volontaires pendant la durée du recensement. Si vous souhaitez candidater pour être agents recenseurs, vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à la Mairie de Saint Mars de Coutais, à l'attention de Monsieur le Maire, soit par mail à accueil@saintmarsdecoutais.fr, soit par courrier, Mairie de Saint Mars de Coutais, 14 Rue Saint Médard 44680 SAINT MARS DE COUTAIS.



École Sainte Thérèse

Toujours sur le **thème des Jeux Olympiques et Paralympiques**, les activités s'enchaînent et créent une belle dynamique au sein de l'école.

- Le 20 février, en train, 8 délégués de classe ont porté la **flamme olympique** à l'école Notre Dame de La Trinité à Bouaye.
- Le 25 mars, les élèves de maternelle et CP/CE1 ont participé à un **escape game** au sein de l'école sur le thème du sport.
- Le 18 avril, tous les élèves ont été accueillis par des **joueurs du stade nantais de rugby** et ont partagé des ateliers.
- Le 24 mai a été une **journée sportive**, partagée avec tous les élèves des écoles et collège de Bouaye et Brains.
- Le 7 juin, les CE2, CM1, CM2 ont assisté à la cérémonie de **clôture des Jeux Olympiques** des écoles privées du département sur l'île Forget à Saint Sébastien sur Loire.

Il faut également mentionner la **classe découverte** des CE2/CM1/CM2 qui a été un joli moment de partage et de découverte. Les élèves se sont essayés à l'aquarelle, la gouache, le crayon et les

pastels gras et secs et ont randonné sur le sentier côtier de Belle Île (56).

Les CM2 ont passé le **« savoir rouler à vélo »** sur les routes de Saint Mars de Coutais, encadrés par le guidon Machecoulais.

Ils ont été initiés aux **gestes de premiers secours** avec le SDIS 44.

L'année scolaire touche à sa fin. Elle aura été riche en manifestations, sport et échanges. Nous dirons bientôt au revoir aux CM2, prêts à poursuivre leur scolarité au collège.



APEL École Sainte Thérèse

L'APEL continue de se **mobiliser** pour animer la vie de l'école et mettre en place des manifestations dont les bénéfices servent à financer les sorties scolaires, acheter du matériel pédagogique et des jeux, financer une partie du voyage scolaire qui a lieu tous les 3 à 4 ans.

Durant cette deuxième partie de l'année scolaire, la vie de l'école a été rythmée par :

- **Le voyage scolaire** pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 à Belle Île
- **Le marché de printemps**, qui a permis aux enfants d'exposer leur travail, réalisé à Belle Île, aux familles dans un moment convivial au sein de l'école.
- Différentes **activités sur le thème de Jeux Olympiques**, Escape Games, sortie rugby, journée olympique, et très prochainement, deux classes vont participer à une cérémonie de clôture de la flamme Olympique scolaire qui a traversé l'ensemble des établissements de l'enseignement catholique de Loire Atlantique !!

Notre prochaine et dernière manifestation de cette année est la **Kermesse** qui aura lieu **le samedi 22 juin**. Nous profiterons du Parc des Versènes pour découvrir les danses des enfants

et passer un moment convivial tous ensemble.

L'année scolaire prendra fin mais nous sommes déjà en préparation de l'année prochaine.

Nos différentes commissions se sont déjà réunies afin de préparer notre **traditionnelle randonnée** début septembre. Mais aussi la mise en place de notre parc éphémère de structure gonflable **« Saut'happy »** pendant les vacances de la Toussaint.

Nous vous rappelons également que l'école **collecte du papier** tout au long de l'année. Vous pouvez préparer des sacs de publicité, papiers, imprimés... et les déposer soit à l'école dans le bac prévu à cet effet ou directement dans le bungalow situé à la ferme du Bas Verger.

apelsaintmars@hotmail.fr



Ecole publique Delaroche

Des petites bêtes par-ci, des petites bêtes par-là...

En avril, Les classes de PS et de MS ont pu bénéficier d'une **animation du CPIE sur les insectes**, sur les bords du Tenu. Cela tombait bien puisqu'ils travaillaient sur le thème de la mare. De plus, les élèves de l'école se sont rendus à la bibliothèque pour assister à l'**exposition photos** de Danielle Jouatel, ancienne enseignante en biologie, autour de la biodiversité en Sud Retz Atlantique (papillons et coccinelles, insectes et araignées, oiseaux, amphibiens et plantes). Le CPIE est également intervenu en mai sur le **thème de l'eau** pour les PS (voyage d'une goutte), les MS (mystère de la grenouille), les CE1 (découverte de la vie dans l'eau) et les CE2 (eau potable et eau usée).

A l'occasion de la **journée internationale des zones humides**, les élèves portant le projet ATE (Aire Terrestre Educative) ont animé une **conférence** pour présenter toutes les découvertes scientifiques réalisées sur la zone pédagogique du parc des Versènes. Les élèves ont pu se rendre compte des enjeux liés à la fragilité du milieu et ainsi transmettre leurs connaissances au public.



La maternelle a clôturé son **rallye lecture** sur le thème de la mer. C'est toujours un moment très riche et fédérateur au sein d'une école. De la même manière, les collaborations se poursuivent entre les grandes classes et les petites classes avec des lectures aux plus jeunes ou encore de la cuisine ou des bricolages partagés. Dans le même esprit d'échange, toute la maternelle s'est rendue à l'école des Hironnelles de Port Saint Père, en mars, dans le cadre d'un **partage de jeux** sur le paralympisme et l'olympisme. En mai, c'est l'école Delaroche qui a accueilli les enfants de la maternelle de Port Saint Père.

Les élèves de CM et ceux de l'Ulis se sont rendus à **Noirmoutier** début mai dans le cadre d'une classe découverte sur le thème de la biodiversité et le milieu marin. Pendant ce temps, la classe de CE2/CM1 s'est rendue à quatre reprises à **la Bernerie** pour y pratiquer **de la voile**. Les CP/CE1 et les CE1/CE2, quant à eux, se sont rendus à **Pornic** pour visiter **un vieux moulin** et apprendre à fabriquer du pain.



Au niveau culturel, Les deux classes de CM ont été invitées au spectacle jeune public « **Boum Bap** » par l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique, à la Chevrolière. Et les élèves des classes de CP à CM2 ont participé aux rencontres chorales départementales réunissant plusieurs écoles du Pays de Retz, à l'espace de Retz de Machecoul.



Amicale laïque

Ce premier trimestre 2024 a été placé sous le signe de la gourmandise pour l'amicale laïque. En effet les amicalistes ont souhaité vous apporter un peu de réconfort gustatif pour passer ces quelques mois d'hiver. Pour rappel, nous vous avons proposé dans notre sélection ces quelques mets de choix :

Menu dégustation sucré salé

- Brioche et galettes des rois façon Bonnin,
- Déclinaison de crêpes & bottereaux maison
- L'exotique rougail saucisses (proposé par notre partenaire local restaurant le St Georges)
- Florilège de saucissons pour préparer l'été

Fort heureusement pour notre Summer Body, la jeunesse de notre commune a préparé quelques exercices physiques pour éliminer tous ces écarts :

Programme de remise en forme du Carnaval :

- **Echauffement** : Création collective du char du Carnaval, notre jardinier Lego géant a pris forme petit à petit grâce au travail acharné des enfants encadrés par l'équipe du périscolaire, merci à elles.



- **Exercice cardio** : Préparation d'une chorégraphie endiablée au son de la CHECHE, fil rouge de l'événement
- **Endurance** : Ré-édition du défilé du Carnaval

stoppé depuis quelques années. Cette fois-ci, l'initiative est venue de nos jeunes du CMJ (**Conseil Municipal des jeunes**). Et oui, nos collégiens trouvaient dommage que les petits ne bénéficient pas de ce rassemblement, dont ils gardent, aujourd'hui encore, d'excellents souvenirs. Une transmission fort appréciée.

- **Étirement** : Bal déguisé pour terminer cette après midi festive et sportive au son de la musique, animé par notre CMJ.

Les amicalistes sont très heureux d'avoir pu vous compter parmi tous les participants à ce rassemblement annuel qu'est le Carnaval. Atelier créatif, jeu de la queue de l'âne, stand photos, chamboule-tout ont vu défiler énormément de monde et de très belles sorties scolaires ont ainsi été réalisés en mai. D'autres suivront courant juin.

L'élection de la St Marscotte

Et oui les enfants ont participé à leur première véritable élection. Urne, tampon de vote, dépouillement tout y était, comme pour les grands. Il n'était pas facile de départager nos candidats: Le roi Héron, Rondin des Gois et Capitaine Coutaise avaient chacun une histoire et un programme bien à eux.



Le mandat 2024 revient à **Rondin des Gois, l'amoureux de la nature** qui souhaite partager des **richesses des Marais et amusement** pour chaque nouveau jour.

Son premier meeting officiel se tiendra le **Samedi 29 juin 2024** dans la cour de l'école Delaroche pour la très attendue **Fête de l'école**.

Répondez présent et venez nombreux à sa rencontre, toutes les infos sur www.saintmarscotte.fr

Vous souhaitez nous rejoindre, contact par mail sur alstmarin@gmail.com

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

ALAC

L'année 2023 s'est conclue avec un spectacle de théâtre de qualité : une **mise en scène** très originale, autour de la thématique du burn-out au travail.

Et une **soirée africaine**, qui a emballé les invités. Ils se sont joints aux danseurs, avec plaisir. Soirée très conviviale qui s'est terminée autour d'un repas commun. Certains invités, enthousiasmés par l'ambiance chaleureuse, ont souhaité prolonger ce plaisir et prendre part aux cours des vendredis soirs, au son des djembés.

L'année 2024 a débuté avec toujours autant d'entrain et beaucoup d'assiduité au sein des activités de l'ALAC.

Des stages ont également été organisés fin février et début mars : **stages de danses** (Hip-Hop et Jazz) et de dessin, proposés tant aux enfants qu'aux adultes. Les personnes inscrites y ont trouvé beaucoup d'intérêt et de satisfaction.

Un stage de danse africaine a de nouveau été proposé le samedi 13 avril. Les danseurs s'y sont offerts avec autant de plaisir qu'à l'accoutumée.

Prochaines perspectives : **le spectacle de théâtre** des enfants les 8 et 9 juin, et le spectacle de danse africaine, le Vendredi 28 juin. Bienvenue aux personnes intéressées pour se joindre aux spectateurs.

Cette année encore, nous proposerons aux adhérents de l'ALAC de se réinscrire aux ateliers qu'ils ont suivis durant l'année 2023-2024, dès le mois de juin. Ils seront ainsi prioritaires, pour l'année suivante.



Les **pré-inscriptions** seront en ligne via des formulaires adultes ou enfants.

Pour confirmer leurs inscriptions, les adhérents actuels pourront donner les paiements :

- lors des cours de juin au référent de leur atelier,
- le vendredi 28 juin entre 19H et 20H lors de la 1ère séance d'inscription ouverte à tous, salle Sainte Marine
- et enfin lors du forum des associations de Saint Mars de Coutais, organisé par la commune début septembre.

Durant le mois de juin, il sera possible à chaque personne le désirant, de **« tester »** un atelier nouveau qui le tente, avant de s'y inscrire, s'il lui convient, pour l'année suivante.

L'Assemblée Générale de l'ALAC se déroulera le **vendredi 13 septembre** 2024, date pour les dernières inscriptions. Nous espérons vous y accueillir nombreux.

Toutes les infos seront sur le site de l'ALAC.

Les 1ers cours de l'année 2024-2025, se dérouleront durant semaine 38, à compter du 16 septembre 2024.

Nous sommes très heureuses que **Charlène** nous ait rejointes, au sein du bureau, pour nous aider à gérer l'association. Et, nous avons besoin d'accueillir d'autres bonnes volontés pour partager les tâches et initiatives de l'ALAC en faveur de tous les adhérents.

Bienvenue à toutes et tous, quelque soit le temps dont vous disposez, votre aide nous est précieuse, pour organiser la vie de l'association, satisfaire chacun et réfléchir à des initiatives nouvelles.

Site: <http://www.alacstmarsdecoutais.com/>

Mail : alac.stmars@gmail.com

Facebook : ALAC St-Mars



Chemin des papillons

Ça papillonne dans la volière des Pap's... Bilan de **la Chrysalide** de février, relance des co-workings du samedi, location de matériel et surtout préparation du festival de cet été, on vous dit tout de l'actualité de l'asso !



Bilan Chrysalide

Les 9 et 10 février dernier, c'est la Chrysalide qui a repris place aux Serres Barreau après 3 ans de pause, et le moins que l'on puisse dire c'est que c'était un week-end **incroyable** !

La pluie n'a pas arrêté le public qui est venu en masse, tant et si bien que nous avons dû refuser quelques dizaines de personnes le samedi ! Un succès d'autant plus savoureux que nous étions ravi.e.s et ému.e.s de relancer cet événement qu'on affectionne particulièrement.

Et la cerise sur le gâteau c'est que cet événement de soutien au festival de cet été nous a permis de récolter 4000€, un **record de bénéfiques** qui nous permet d'être davantage serein.e.s dans la préparation du festival !

Encore un **grand merci** à tous les bénévoles qui se sont donnés à fond (comme d'habitude), aux artistes qui sont tous venus gratuitement en soutien à l'asso, aux techniciens, à nos partenaires si généreux et au public venu nombreux !



Cambriolage Verrière

Que serait un événement Papillons sans quelques désagrèments... Cette fois-ci c'est un cambriolage de notre local à La Verrière que nous avons eu la

surprise de découvrir le matin de La Chrysalide. Un coup dur pour l'asso car ce n'est pas la première fois que l'on nous vole une partie de notre matériel. Cette fois-ci c'est tout notre électroportatif, du câblage électrique et une partie des courses réalisées pour l'événement qui ont disparu.

À quelques semaines du festival, en pleine préparation notamment de la déco, il nous manque un peu ce matériel ! Alors si vous avez de l'outillage qui ne vous sert plus, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes preneurs.euses !

Co-workings

Le festival approche et les petites mains se rassemblent pour construire ensemble ce chouette événement qu'on a trop hâte de retrouver ! Les samedis à la Verrière entre 10h et 16h on imagine, on planifie, on bricole, on construit ensemble l'organisation de la 9e édition du Chemin des Papillons. Ça te parle ? N'hésite pas à nous contacter pour nous rejoindre, toutes les énergies sont les bienvenues !



Festival 2024

Bon on cause on cause du festival, mais qu'est-ce qu'on y verra concrètement ?

Cette année c'est **3 jours de festival** que l'on vous propose, les 30, 31 août et 1er septembre, avec un dimanche en nouveauté !

Côté **programmation**, vous pourrez retrouver la version déjantée de l'Illiade par la compagnie Bravache, la pop hypnotique de Supermoon, le métissage musical de Yeka, la cuisine loufoque des Maboul Distorsion, voyager entre la Loire et le Mississipi avec Cocodri, prendre de la hauteur avec le cirque aérien du Duo Pendu... Et encore bien d'autres choses à retrouver sur notre site internet et nos pages Facebook et Instagram. Sans oublier bien sûr les traditionnelles balades natures, le village d'artisans locaux et diverses animations qui rythmeront ce week-end bucolique.



LocaPap's

Tu as un événement, un anniversaire, un mariage à organiser et tu as **besoin de matériel** pour animer et décorer tout ça ? Chez les Pap's on s'est dit qu'il n'y avait pas de raison que ce beau matériel qu'on utilise pendant nos événements ne puisse pas servir à d'autres ! Alors on propose à la location scène, estrade, canapalettes, guirlandes guinguettes, néons LED, piano gaz ou encore frigo... Pour plus d'infos et tarifs : lechemindespapillons@gmail.com

L'ensemble des recettes générées par ces locations contribuent au budget du festival !

Vie et avenir de l'asso

En 2024, les Papillons ont 10 ans. 10 ans d'aventure collective, d'événements festifs, de projets avec de nombreux partenaires... Cette année on se pose et on se questionne : quelle est la suite de cette belle aventure ? Est-ce qu'on continue avec le festival, ou est-ce qu'on a envie d'autre chose... Si l'on n'a pas encore la réponse à cette question, il est certain qu'on continue de plancher dessus et qu'on ne manquera pas de vous conter la suite de cette chouette épopée papillonesque.



Les Toqués du Jeu

A l'occasion des Jeux Olympiques 2024, l'association les Toqués du Jeu organise le **dimanche 25 août** dans le parc de la mairie, leurs olympiades, événement ouvert à tous.

Au programme : jeux en bois, Molkky, cornhole, palato, jeu de la grenouille, etc... sans oublier une petite partie de Toc.

Inscription et échauffement à partir de 10h00, activités en binôme à partir de 11h et jusqu'à la fin de la journée.

Pour le midi, **pique-nique solidaire**, apporte un plat et on partage le déjeuner. Sur place, nous aurons un bar. Tarif pour la journée : 10 euros par binôme.

L'ensemble des bénéfices sera reversé à une association consacrée au parasportif.

Au plaisir de vous y croiser.

Préinscription et informations sur lestoquesdujeu@gmail.com

En attendant suivez-nous sur nos réseaux Facebook et Instagram

Pour information, suite à notre premier tournoi de Toc organisé en Février, nous avons récolté 350 euros que nous avons reversés au **collectif « Stop aux cancers de nos enfants »** à Sainte Pazanne. Merci aux 34 équipes présentes et bravo à Killian et Amaury les vainqueurs du tournoi.



La ZEM


La ZEM organise la **"Faites de la musique" le samedi 8 juin, à partir de 17h30 au Parc des Versènes**

Musiques variées et scène ouverte dans un cadre champêtre. Bar et restauration sur place

La ZEM reprendra ses répétitions le vendredi 6 septembre 2024, au théâtre à 19H.

La ZEM recrute : musiciens tous niveaux et chanteurs : vous êtes les bienvenus !

<https://zemsmdc.wixsite.com/music>

 ZEM Zone d'Expression Musicale



TSM, la troupe de Théâtre de Saint Mars prépare son prochain spectacle.

« **Ni vieux ni maîtres** » est une comédie libertaire inspirée par une bande dessinée et librement adaptée pour le théâtre. Trois septuagénaires, Paulo, Gilbert et André, amis d'enfance, ont bien compris que vieillir est le seul moyen connu de ne pas mourir. Quitte à traîner encore un peu ici-bas, ils sont bien déterminés à le faire avec style, la main sur le cœur, un œil tourné vers un passé qui fout le camp et emporte avec lui « celles qui sont absentes », et l'autre œil qui scrute un avenir de plus en plus incertain.

Derrière la drôlerie des personnages, les dialogues succulents et la fantaisie des situations, se révèle une **savoureuse satire** de notre société et du monde moderne. Sur cette comédie sociale souffle un esprit gentiment libertaire qui nous revigore.

Après avoir tant attendu, la distribution est maintenant complète : **Camille Formet** a rejoint la troupe, où on retrouve les anciens de "16 juin 1940" : Michel Morice, Laurent Pelé, Bernard Binet. Absents sur les derniers spectacles, Ghislaine Monneraie et Mikaël Brotons sont de retour. Et voici un petit nouveau **Patrick Gérard**. A la mise en scène, Denis Angibaud s'évertue, et parfois s'épuise, à diriger tous ces comédiens à forte personnalité. Mais le travail des répétitions est toujours fructueux. On avance, on avance, c'est une évidence.

TSM donnera rendez-vous aux spectateurs, pour une dizaine de représentations à Saint Mars, dans une salle de théâtre enfin rénovée et devenue **confortable et accueillante**.



Une belle dynamique au Bad St Marin

Le Bad St Marin continue d'attirer de nouveaux adhérents, de tous niveaux.

Avec **52 inscrits**, plus ou moins réguliers voir acharnés, nos sessions se déroulent toujours dans la bonne humeur.

Le club brille aussi à l'extérieur avec de beaux résultats aux **tournois extérieurs** (finaliste à St Leger, finaliste à Machecoul...).

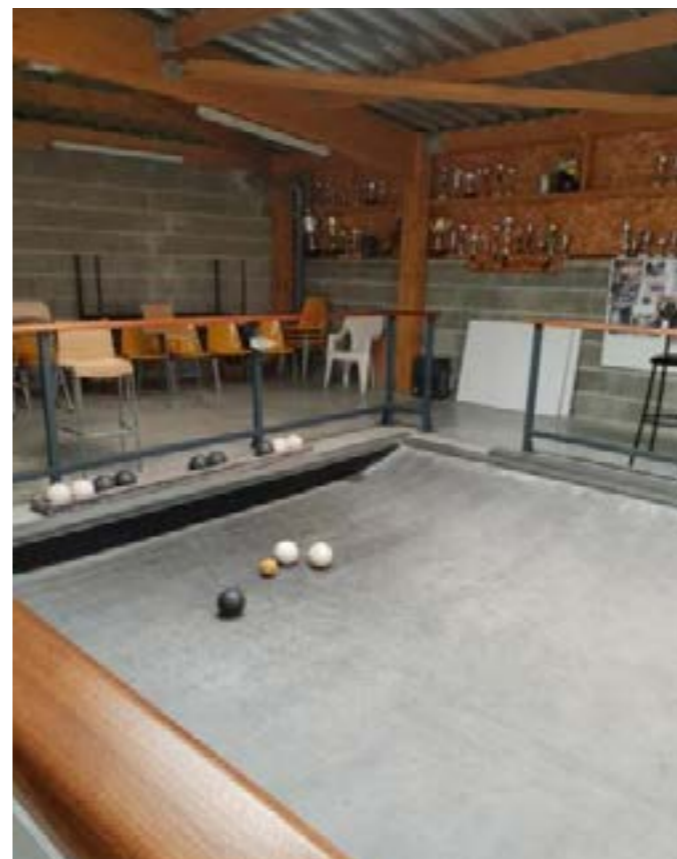
Notre tournoi à la salle des Bergeries de St Mars le 23 mars dernier a été un franc succès avec 20 équipes inscrites, une 3^{ème} place pour un double mixte de St Mars et la victoire pour notre duo Baptiste / Julien en double homme (finaliste à Machecoul).

Pour la première fois cette année, le club s'est engagé en UFOLEP, un **championnat** assez relevé où, après un début timide, l'équipe n'est qu'à 1 victoire du premier. La fin de championnat s'annonce serrée.

Le club est toujours ouvert aux adultes avec des entraînements le lundi et jeudi de 20H à 22H salle des Bergeries.

Vous avez toujours la possibilité de venir faire un essai alors n'hésitez pas à nous rejoindre sur les terrains.

Prochain événement du club : notre tournoi interne / AG le **vendredi 14 juin** prochain à 20H.



La boule du tenu

Pour cette année 2024, 67 adhérents se sont inscrits au club. L'assemblée générale du début d'année avait réuni 30 participants. Elle a reconduit dans leurs fonctions **Marcel BIDEAU** : président, **Jean-François LAMBERT** : trésorier, **Cyrille PEDEAU** : trésorier, aidés de 8 autres membres.

Chaque année, nous essayons d'améliorer notre salle. En 2023, nous avons fait imprimer une **fresque** (7m x 1,50m) représentant **un paysage de SAINT MARS**. Le Cliché a été pris par un membre du club photo.

Nous venons de terminer un tournoi de boules nantaises (1 contre 1) et nous en recommençons un autre : 2 contre 2 pour le terminer avant l'été.

Nous organisons aussi quelques tournois de pétanques d'avril à septembre avec les anciens joueurs de la « Boule Sainte Marine », aujourd'hui dissoute.

Plusieurs joueurs de Saint Mars participent aux différents concours de la fédération de la Boule Nantaise dans plusieurs clubs de Nantes.

Pour rappel, **le jeu est ouvert les mardis et samedis** à partir de 14 heures, les autres jours à partir de 17 heures.

Le TC SAINT MEDARD organise sa fin de saison !

Bonjour à tous, la fin de saison approche avec les derniers projets sportifs du club.

Pour rappel, nous vous donnons le nom du vainqueur de notre tournoi interne 2022/2023 qui n'était pas encore connu lors de la parution du dernier bulletin municipal, il s'agit de Franck G. habitant de Saint Mars de Coutais, vainqueur en 2 sets !

Un bilan également du 1^{er} **Tournoi de puzzle** du 11 février 2024, qui fût un vrai succès pour le club. Nous profitons de ce bulletin pour remercier de nouveau les 45 équipes de leur présence, les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de l'épreuve, la mairie et tous les partenaires qui nous ont soutenus et aidés à récompenser les participants.

Se déroule en ce moment le **tournoi adulte** interne été qui se joue en extérieur. Nous organiserons la finale à l'issue des matchs. Vous serez informés via les réseaux sociaux et médias de la date pour venir voir se défier les 2 finalistes.

Le dernier rdv sportif collectif du club est le **tournoi des 3 raquettes** qui a lieu le 8 juin 2024 à la salle des sports pour un moment de sportivité entre petits et grands par équipe de trois !

Enfin, notre assemblée générale aura lieu le 18 juin 2024 à 19h00 à la salle des sports, nous invitons tous les joueurs, les parents et curieux à nous rejoindre lors de cette réunion qui se terminera par un moment convivial pour clôturer cette belle année tennistique !



Port-Saint-Mars-Basket

Cette saison 2023-2024, nous avons pu engager 2 équipes supplémentaires par rapport à la saison dernière, ce qui nous a permis de développer **une forte convivialité** entre les équipes et les supporters !!

Nous continuons à solidifier **cette cohésion**, grâce à divers événements :

- 1^{ère} édition du Tournoi 3 contre 3 d'Halloween, une seconde édition est déjà en cours d'élaboration !
- 2^{ème} édition du **Tournoi des Familles**, ouvert à tous : petits, grands, filles, garçons, jeunes, moins jeunes, joueurs, non joueurs...
- Nous avons hâte de vous accueillir en Mai 2025 pour la 3^{ème} édition.
- 3^{ème} édition du Printemps du Basket, permettant aux amateurs de basket-ball de venir faire un essai, et aux joueurs de faire **découvrir leur sport aux copains/copines**.

Les inscriptions pour la saison 2024-2025 ont commencé, pour toutes informations, il est possible de nous contacter par mail :

stmedarbbasket44680@gmail.com

Si vous avez loupé le Printemps du Basket, des essais sont toujours possible sur demande, jusqu'à fin juin, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pourrez aussi venir nous rencontrer au Forum des Associations.



Asso du Tenu Club Seniors

Le 9 avril dernier, sortie car pour 51 adhérents vers la VENDEE, région des HERBIERS – MORTAGNE, (proche du Mont des Alouettes et du Puy du Fou).

Au programme :

- 1/ **La maison ROYER** spécialisée dans **l'héliciculture**. Cette PME (semi-industrielle) produit 15 Tonnes d'escargots par an. Ils sont élevés pour leur chair déclinée sous de nombreuses recettes et surtout leur bave, (le plus surprenant de la visite !!!) laquelle, après traitement, est très prisée en cosmétique.
- Le midi, **déjeuner à la VERRIE**, repas simple et familial.
- 2/ **Balade en train** au travers des collines ou serpente au fond des vallées la Sèvre Nantaise
- 3/ **Visite d'une fabrique de savons**. Le principe de fabrication est millénaire datant des Egyptiens ! De nos jours, son utilisation s'invite dans notre vie quotidienne sous des milliers de formules.

Nous recrutons !

Association Chauffeurs Solidaires Sud Retz

Les **chauffeurs solidaires** Sud Retz accompagnent les **personnes sans moyens de transport**.

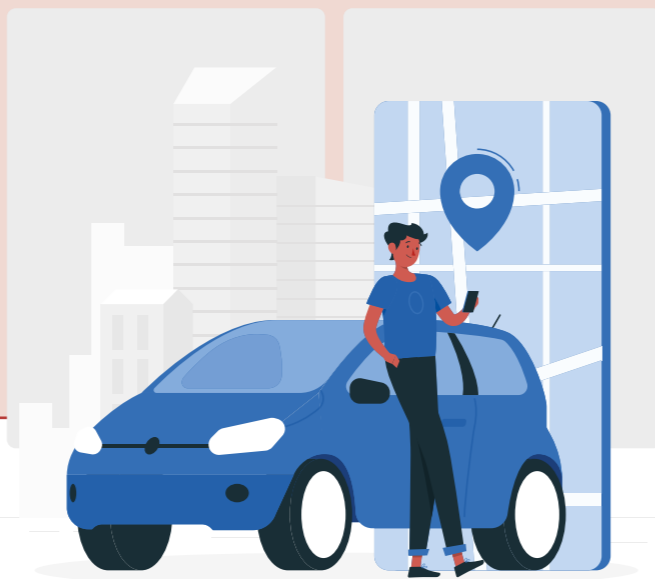
Sans ces chauffeurs pour les personnes bénéficiaires, c'est le renoncement aux courses indispensables, aux rendez-vous médicaux et sociaux.

Ce serait vivre dans l'isolement avec les conséquences induites : angoisse, détresse ...

Devant le nombre croissant de bénéficiaires, **nous manquons de chauffeurs**.

Vous avez un peu de temps disponible, venez nous rejoindre ponctuellement ou régulièrement. Votre disponibilité sera respectée, défraiement kilométrique assuré.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le 07 69 78 56 53.



Association « gui l'an neuf »

Une nouvelle fois, la traditionnelle vente aux enchères de la « gui l'an neuf », qui s'est déroulée le dimanche 21 janvier 2024, a remporté un franc succès. Un grand merci aux **marguilliers** et **prévôtes** pour leur investissement durant ce week end et leur temps passé pour la recherche de lots. Merci à tous les généreux donateurs et acheteurs, à tous les participants lors de cette sympathique manifestation, et aux bénévoles qui nous viennent en aide. Merci aussi à la municipalité pour la mise

à disposition de la salle la Saint Marine. Comme chaque année, le bénéfice est réparti entre un don à la **paroisse**, un don à une **association** choisie par les marguilliers et prévôtes de l'année. C'est ainsi qu'un chèque de 2 900 € a pu être remis à **l'association « Vaincre la mucoviscidose »**. La troisième part est utilisée pour des petits travaux d'entretien intérieurs de l'église ou acquisitions nécessaires.

Merci par avance aux futurs marguilliers et prévôtes qui voudront bien accepter de remplir cette mission.

Pour l'année 2025, notez sur vos agendas, nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 19 janvier** à la salle la Saint Marine pour cette joyeuse fête.

Le Président : Daniel PERRUCHAS –

La Trésorière : Françoise GUIHAL –

La secrétaire : Marie-Reine MORIN –

Les Membres : René BARREAU et Dominique BEILLEVAIRE



Association DLC

Vous vous êtes peut-être demandé pourquoi dans le bourg, à différents endroits ou dans certains villages comme à la Guinanderie en bord de route, on peut trouver du pain, des légumes, des œufs et encore plein d'autres denrées alimentaires plus ou moins abimés.

Depuis 2020, l'association DLC est active sur Saint Mars de Coutais avec une poignée de bénévoles.

Le but de l'association DLC est **la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Le siège de cette association est basé à Nantes et elle compte environ 150 bénévoles répartis dans tout le département.

Comment ça fonctionne ?

Un partenariat est mis en place entre l'association et une enseigne de magasin ou de producteurs pour éviter le gaspillage des différents invendus.

Certaines enseignes peuvent demander une défiscalisation aux impôts comme dons aux associations.

Les bénévoles récupèrent donc auprès du partenaire, de façon régulière, les invendus et les redistribuent ensuite au plus grand nombre.

Pas de conditions de ressources pour participer.

Si vous voyez un point de mise à disposition, n'hésitez pas à vous servir dans un esprit de partage... C'est gratuit et vous apportez votre aide à la lutte contre le gaspillage. C'est une action militante.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de rapport d'argent à avoir avec le principe de récupération. : vous n'avez pas à donner d'argent même pour remercier.

Le bénévole, le premier, récupère s'il le souhaite également des invendus pour sa consommation personnelle. Chaque bénévole contribue à cette lutte contre le gaspillage à partager avec la population, à expliquer le fonctionnement de



l'association contre le gaspillage alimentaire.

À récolter sourire ! Partage !! Entraide ... et convivialité ...

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à vous inscrire sur la page FB « association DLC Nantes »

Il y a eu également de nombreux posts sur la page Facebook de « saint mars de coutais le groupe ».

Certains bénévoles travaillent également à un partenariat avec la communauté de communes et la municipalité pour apporter leur soutien sur un travail sur la précarité alimentaire menée au sein de la Communauté de Communes.

N'hésitez pas à venir discuter de l'association avec Jessica, Erika, Laëtitia, Jocelyn, Lucrèce, Lauriane, ou encore Charlotte.

Au plaisir d'une « papote » !



Au pressoir avec La Cantoche !

Avec son jardin partagé Le ver sème, l'association La Cantoche propose aux habitants de fabriquer **du jus de pommes avec leurs propres fruits**. Cette activité aura lieu au foyer de vie de Terre Neuve à Chauvé en septembre.

Avec 2kg de pommes, il est possible d'obtenir 1L de jus. La boisson sera stérilisée avant d'être mise dans des bouteilles en verre, permettant une conservation pendant plusieurs mois. Une participation d'environ 1€ par bouteille sera demandée. Pour nous accompagner ou nous confier vos fruits et connaître les modalités exactes, contactez-nous à cette adresse : leverseme@gmail.com

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre et nous vous en remercions. Les derniers rendez-vous comme la balade commentée sur la vie secrète des arbres et la fête des Saints de Glace ont été un succès. Au-delà des thématiques écologiques, ils créent une convivialité qui favorise les échanges et permettent d'aborder des questions pratiques sur le jardin, l'alimentation ou même le bien-être.

N'hésitez pas à devenir adhérent pour 1€ et recevoir la newsletter de l'association. Cela permet de poursuivre nos activités et d'enrichir nos propositions.

Association des professionnels

Le 16 mars dernier, a eu lieu **notre soirée année 80**, qui a réuni 200 personnes de tout âge.

L'ambiance fût au rendez-vous avec notre DJ Samuel d'OSMOSE !



Merci à tous d'avoir joué le jeu pour les déguisements et mis le feu sur le Dance Floor, vous étiez au top !

Un grand merci aussi à notre « équipe de choc » sans qui cette soirée n'aurait pas pu voir le jour.

Un merci aussi au club photos de l'ALAC, et tout particulièrement à Géraldine pour avoir immortalisé ce beau moment.

La soirée a eu un tel succès que nous recherchons un autre thème pour l'année prochaine !

Étant parti dans un bon dynamisme, nous réfléchissons aussi à des idées pour la fin d'année.

Les marchés de Noël étant de plus en plus

Contacts : lacantoche44@gmail.com et leverseme@gmail.com

Sur Facebook et Instagram @lacantoche/leverseme



nombreux et s'essouffant un peu, nous essayons de trouver quelque chose de différent pour animer et dynamiser notre commune en privilégiant les enfants. Le thème serait « imaginons et construisons ensemble la magie de Noël... »

Toutes les idées sont bonnes à prendre et nous aimerions avoir vos avis. Vous pouvez nous envoyer un mail avec vos idées et on verra ce qu'il est possible de faire ensemble.

La date de cet événement sera probablement le 23 novembre.

Si vous êtes professionnel sur la commune et si souhaitez nous rejoindre, on serait ravi d'agrandir notre équipe car comme on dit, plus on est de fous, plus on rit !!

L'association vous souhaite un bel été.

professionnels.smdc@gmail.com



LE LIEN AVEC LES AUTRES COMMUNES



CAUE

Permanences de Conseil aux particuliers assurées par les architectes du CAUE de Loire-Atlantique.

Construction neuve, extension, rénovation : avec le CAUE de Loire-Atlantique, rencontrez gratuitement un architecte conseil.

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison, procéder à une division parcellaire ? Vous vous questionnez sur les possibilités d'évolution de votre bien, sur l'éco-conception ou encore les matériaux bio-sourcés ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ?

Avant de vous engager dans un projet, dès les **premières réflexions**, profitez des conseils gratuits d'un architecte du CAUE.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE de Loire-Atlantique est une association d'intérêt public, financée par la Taxe d'Aménagement et le Conseil départemental, œuvrant à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour l'amélioration du cadre de vie. Ses architectes dispensent notamment des **conseils gratuits** aux

personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement ou procéder à une division parcellaire.

Lors de votre **rendez-vous** de 45 minutes, l'architecte-conseil vous aide à définir vos besoins en les conciliant à une démarche durable. Il vous conseille dans l'organisation des espaces de votre logement, le choix des matériaux et des volumes, ou vous guide dans vos démarches administratives. Ce conseil ne se substitue ni à celui d'un architecte qui conçoit et dessine les plans de votre logement, ni à l'avis des services chargés des autorisations d'urbanisme.

Comment rencontrer l'architecte-conseil du CAUE ?

Prenez rendez-vous directement auprès du service urbanisme de votre Mairie.

Les permanences ont lieu le 2e mercredi du mois, l'après-midi, aux adresses suivantes :

- les mois pairs à la Distillerie des Initiatives, Boulevard Saint-Rémy 44270 Machecoul-Saint-Même,

- les mois impairs à l'antenne de Legé, 2 impasse Clément Ader 44650 Legé.

Lors de votre rendez-vous, pensez à apporter un maximum de documents (plan, cadastre, Plan Local d'Urbanisme, photos, croquis, etc.), les recommandations de l'architecte-conseil n'en seront que plus précises !





CLIC Sud Retz

LE CLIC EN QUELQUES MOTS :

L'association CLIC Sud Retz (Centre Local d'Information et de Coordination) propose un service gratuit sur tout le territoire de la Communauté de Communes « Sud Retz Atlantique ». C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information **sur les droits et prestations**.

- Après des **personnes de + 60 ans** et leur entourage :
 - Accompagnement sur tout ce qui concerne le maintien à domicile (aides à domicile, portage de repas, adaptation du logement, solutions d'hébergement en institution, ...),
 - Evaluation complète des besoins,
 - Aide à la mise en place des aides et de leur suivi,
 - Coordination des aides en partenariat avec les professionnels,
 - Actions individuelles et collectives.

Accueil du public à Legé sur rendez-vous :

Maison des Services - 10, rue de la Chaussée
4ème vendredi de chaque mois 14h30 à 16h30.

Accueil du public à Machecoul-St-Même :

10, bd Pierre de Gondy
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h00 à 12h30.

- Après des personnes **en situation de handicap** : le CLIC vous aide à constituer votre dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap) et vous informe sur l'état d'avancement de votre dossier.

En partenariat avec les élus de la commune de Saint-Mars-de-Coutais, le CLIC déploie ses actions d'animation individuelles et collectives pour les personnes âgées isolées. Si vous souhaitez vous investir comme bénévole dans cet accompagnement, n'hésitez pas à vous rapprocher du CLIC ou des services de la municipalité.

Les mardi 28 mai / 4, 11 et 18 juin de 14h00 à 17h00, le CLIC propose sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais une formation (participation de 10€) destinée aux personnes accompagnant des proches souffrant de troubles cognitifs ou apparentés. Renseignements et inscription auprès du CLIC (02-51-70-93-37).

Tél : 02 51 70 93 37

Mail : secretariat@clicpassages.fr

EN BREF

Bruits de voisinage et feux



Travaux de jardinage et bricolage, quels sont les bons réflexes ?

Avec le retour des beaux jours, jardiniers et bricoleurs s'activent pour embellir leurs propriétés. Il est toutefois important que ces activités ne génèrent pas de **troubles pour le voisinage**. Durant **les dimanches**, il faut **rester mesuré** dans le bruit qui est produit. Si vous **organisez une soirée** qui risque d'être gênante pour la tranquillité des habitants, **avertissez les voisins** qui pourraient être dérangés. Si vous avez **du bricolage** à effectuer, attendez **10h30 ou 11h** pour commencer. **Évitez** également les heures de repas. **Le bon sens** et la tranquillité du voisinage doit vous aider à déterminer les moments opportuns pour réaliser des activités ou des travaux bruyants. Les jours ouvrables, une intensité sonore à des horaires normaux est plus tolérable.

Que faire des déchets verts ? Attention brûlage interdit !

L'arrivée des beaux jours est l'occasion de prendre soin de son jardin. Tonte des pelouses, taille des végétaux, débroussaillage sont autant d'activités qui génèrent de nombreux déchets verts. Que faire de ces déchets ?

Le brûlage : une pratique polluante interdite.

Pour les particuliers, le code de l'environnement rappelle **l'interdiction de brûlage à l'air libre des biodéchets**. Un décret paru le 11 décembre 2020 établit des cas de dérogation lorsque les végétaux ont été parasités ou pour certaines espèces envahissantes (article D543-227-1 du code de l'environnement).

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts contribue à la **dégradation de la qualité de l'air**.

Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres

composés cancérogènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations. Cette pollution réduit notre espérance de vie.

D'autres solutions existent !

De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- **Compostage,**
- **Broyage,**
- **Paillage,**
- **Collecte en déchetterie.**

Aboiements des chiens

Régulièrement, la municipalité reçoit des plaintes d'administrés subissant des nuisances provoquées par des **aboiements fréquents et intempestifs** des chiens de leurs voisins.

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les **aboiements continus et prolongés**, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un **trouble anormal et une nuisance**.

Ne laissez pas votre chien aboyer le jour, la nuit ou pendant vos absences, comprenez le voisinage qui n'a pas à supporter les aboiements de votre chien. **La bonne entente entre voisins est importante**, ne laissez pas votre chien causer une situation délicate par son comportement.

Que dit la loi ?

Les aboiements de chiens font partie des **bruits que l'on appelle bruits domestiques ou de comportements**. Ceux-ci se soumettent donc au Code de la santé publique, et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule qu'**« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »**.

Cette règle s'applique aux nuisances sonores commises dans la journée entre 7h et 22h. Tous les contrevenants à cette règle s'exposent à une amende dont le montant forfaitaire est fixé à 68€.



Retrouvez les informations municipales :

- Sur le **site internet de la mairie** www.saintmarsdecoutais.fr
- Sur l'**application City All** (panneaux lumineux)
- Sur la **page Facebook officielle** :

 <https://www.facebook.com/Mairie-Saint-Mars-de-Coutais-177081692639235/>

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours remplir le questionnaire concernant **la refonte du bulletin municipal**. Votre avis est précieux afin que l'on puisse vous proposer un bulletin municipal qui corresponde à vos attentes.



Scanner le QR Code
ou rendez-vous sur :
<https://form.jotform.com/240301683283350>

Prochain bulletin municipal : Parution entre le 14 et 18 octobre 2024

Vous pouvez, dès à présent, nous faire parvenir vos articles à bibliotheque@saintmarsdecoutais.fr.
(Date limite d'envoi des articles le vendredi 6 septembre 2024).

NOUVELLES ENTREPRISES

DP recouvrement

SIRET 397 813 379 00021



Envie d'un changement professionnel, je souhaite proposer mes services aux entreprises localement.

Chargée de recouvrement à Saint Mars de Coutais

Factures impayées, délais de paiement qui s'allongent indéfiniment, relances infructueuses de débiteurs récalcitrants, cela vous expose à de grands risques de trésorerie.

Confiez-moi vos factures impayées. Dotée d'une expérience de 10 ans dans le domaine pour des sociétés comme NATIXIS, ELIS, ENGIE et DYNABUY, je vous aiderai à retrouver plus rapidement de la trésorerie tout en respectant vos relations commerciales. Je vous propose une relance à l'amiable.

Je peux aussi prendre en charge vos dossiers

pour la dépose de vos créances auprès des mandataires.

Discrétion, efficacité, célérité et satisfaction client sont mes maîtres mots.

Je vous laisse accéder à ce site internet :
<https://dprecouvrement.fr/>

Une rémunération adaptée

Demandez-moi un devis en fonction du nombre de vos factures impayées et des montants pour celles qui demandent une procédure complète.

Si vous n'avez que des relances simples par téléphone uniquement ce sera une facturation à l'heure.

Je fais payer vos clients directement sur votre compte bancaire.

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations.

Pascale CIVEL - DENIS, 06.81.90.63.12,
dprecouvrement@outlook.fr



SNPN

La Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu



Elle s'étend sur 2 695 ha à l'est de Saint-Mars-de-Coutais, au-delà de la douve de ceinture. Ses roselières, saulaies et aulnaies masquent une vaste zone en eau pour partie occupée par de larges herbiers de nénuphars.

Un site protégé

Cet espace reconnu au niveau national pour sa valeur en tant que patrimoine naturel est protégé, depuis 1980, par un décret ministériel. Chaque Réserve naturelle nationale (RNN) possède sa propre réglementation. A Grand-Lieu, la circulation des personnes et des véhicules (hormis pour les pêcheurs professionnels et le gestionnaire) est interdite sur l'ensemble de la Réserve naturelle. Cette réglementation, certes forte, assure la quiétude du site, indispensable au non-dérangement des espèces.

Le gestionnaire



La Société nationale de protection de la nature (SNPN), doyenne des associations de protection de la nature en France, fondée en 1854, a été nommée gestionnaire de la réserve naturelle par le ministère de l'Environnement. Cette association de 1510 adhérents et d'une 30aine de salariés est répartie sur 4 sites :

- Paris, le siège qui édite le magazine Le Courrier de la Nature et le bulletin Zones humides infos,
- Arles (13), le gestionnaire de la RNN de Camargue depuis 1927,
- Les Mayons (83), le gestionnaire de la RNN de la plaine des Maures depuis 2022,
- Bouaye (44), le gestionnaire de la RNN du lac de Grand-Lieu.

Une équipe et des missions

A Grand-Lieu, une équipe de 4 salariés, composée d'un directeur, un chargé de mission scientifique, un agent technique et une médiatrice, met en œuvre le plan de gestion rédigé en concertation avec les acteurs locaux et validé par l'Etat. Les principales missions sont :

- Assurer la protection du site : tournées de surveillance réalisées par les agents dont trois sont commissionnés et assermentés pour veiller au respect de la réglementation.

- Mener des suivis sur l'état écologique des milieux et des espèces dans la Réserve naturelle nationale et au-delà : en interne (ornithologique, chauve-souris, qualité de l'eau, bathymétrie, évolution de la végétation...) ou avec le soutien de chercheurs (diversité du plancton, développement des anguilles...) et d'experts (inventaire des invertébrés...).
- Gérer et entretenir les milieux : entretien des douves (dévasement), suivi et lutte contre des espèces envahissantes (ragondin, sanglier, jussies, érismaire rousse...) ou des maladies (botulisme)
- Assurer une médiation (accompagnement des communes du bassin versant dans la gestion des zones humides) et communiquer sur la qualité du milieu, la fonctionnalité écologique du lac et des zones humides (diffusion d'un programme d'animation...).

Les actions de médiation

En 2022, des membres du conseil municipal sont venus à la rencontre du gestionnaire sur le terrain. En 2023, dans le cadre de l'Aire terrestre éducative mise en place sur la commune à l'initiative de l'école publique, le gestionnaire est venu partager son quotidien avec les élèves de CM1/CM2 et du dispositif Ulis.

Pour en savoir plus : <https://www.snpn.com/reservedulacdegrandlieu/>



Taxi SVP

Vincent GAUVRETT est disponible pour tous vos trajets sur Saint Mars de Coutais et ses environs.

Tél. : 06 16 52 75 09

contact@taxisvp.fr

www.taxisvp.fr

L'EXPRESSION DE LA DIVERSITÉ MUNICIPALE

Pour cette édition, la diversité municipale n'a pas souhaité s'exprimer.

LES PETITES ET GRANDES HISTOIRES DE ST MARS

Histoire de La ferme Saint-Médard

Nous allons vous raconter l'histoire de la ferme Saint-Médard (anciennement de la Fontaine Saint-Médard), située juste après la mairie rue Saint-Médard, la dernière ferme du bourg, qui était en activité jusqu'à la fin de l'année 2008.



La famille Ordureau y a vécu pendant presque un siècle mais d'autres familles les avaient précédés : la famille Thomas (arrivant de la Trulière) puis la famille Plantive qui exploitait des terres appartenant à l'origine au propriétaire du château de St Mars. A la révolution, en 1789, c'est un charpentier Michel Gautier, époux de Françoise Préneau, qui habitait la maison située à la Fontaine Saint-Médard.

Louis-Marie Ordureau, le dernier exploitant, s'était spécialisé comme viticulteur, avec 18 hectares de vignes, et les bouteilles du domaine Saint-Médard étaient appréciées et souvent médaillées dans les concours régionaux. On y récoltait, entre autres, du muscadet avec l'appellation côtes-de-grandlieu.

Les bâtiments, rue Saint-Médard, qui servaient de chai pour finir (les anciennes étables) ont été acquis récemment par l'établissement public foncier de la Loire-Atlantique, pour la municipalité.

Côté terrain, la surface de la ferme était d'une vingtaine d'hectares dans les années 1950. Avec l'urbanisation du bourg et les besoins de services, cette surface s'est réduite au fil du temps, comme le montre la photo ci-dessous.

On retrouve désormais sur les parcelles appartenant à la ferme : le stade des Bergeries, un lotissement, des logements sociaux, le pôle santé, la pharmacie,

le jardin de la mairie et le boulodrome, le Petit Local, le garage Saint-Mars Automobile, La Verrière.

Les vignes, qui dominaient le paysage à l'entrée de la commune, en arrivant de Bouaye, ont toutes été arrachées.



Le XIXème siècle

La première archive où figure la borderie Saint-Médard date du 8 octobre 1835 : il s'agit du bail signé entre Joseph Marie De Monti, propriétaire des terres autour du bourg et habitant le château de Saint-Mars, Jean Verger de la Pohérie et Angélique Lefort, veuve de Jean-Baptiste Thomas demeurant à la borderie Saint-Médard, tous les deux cultivateurs. Le bail avait été signé chez le notaire demeurant à Port-Saint-Père : Maître Louis Aristide Nimphas Barbet.

Angélique Lefort étant décédée en 1838, ce sont ses deux fils, Pierre et Henri Thomas, qui continueront à résider à la borderie Saint-Médard qui figure sur le croquis du plan du bourg en juin 1845 réalisé par Frédéric Guitteny.

Les deux frères Thomas resteront à Saint-Médard jusque dans les années 1860.

C'est ensuite la famille Plantive, arrivant du Bourg mais habitant auparavant au Bois Jouan, qui va s'y installer comme le prouve le recensement de 1861.

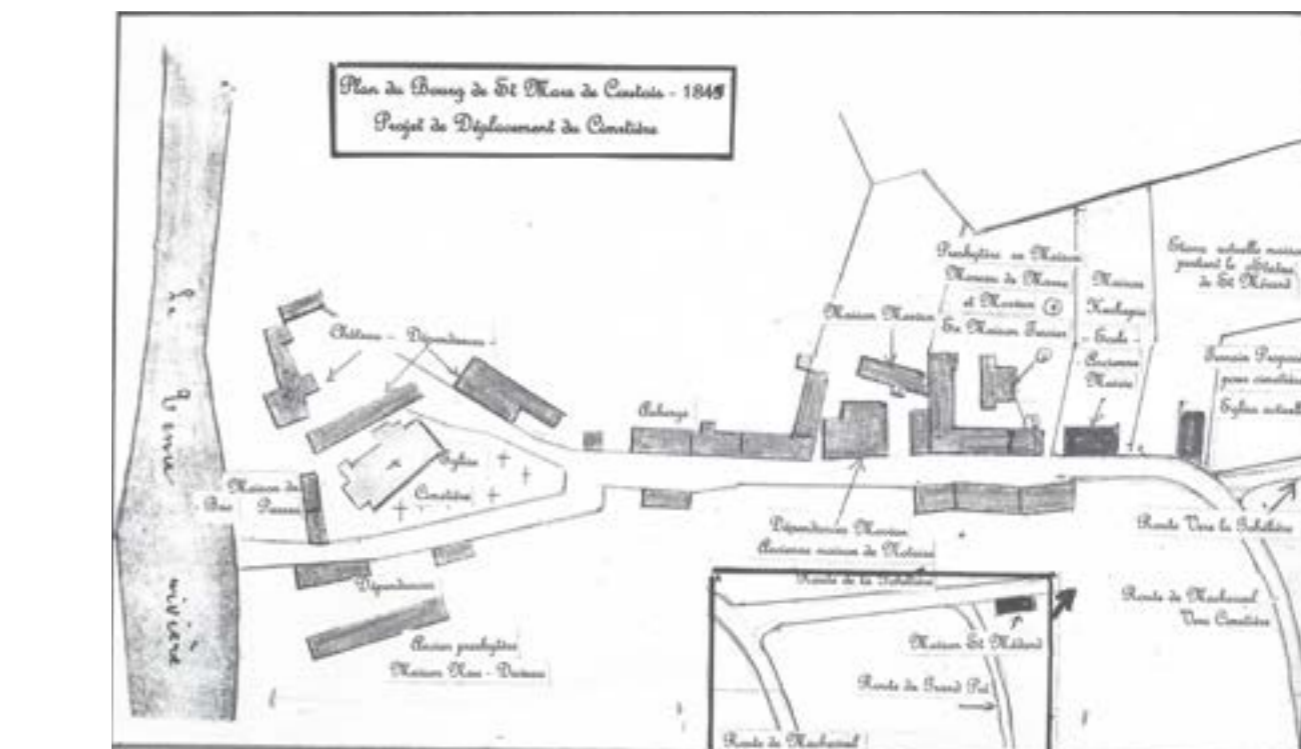
Le XXème siècle

Le Comte Henri Alexandre de Lorgeril, marié avec Anne de Monti de Rezé, fille du Vicomte Joseph Marie de Monti, étant devenu propriétaire des terres et du château de Saint-Mars, procède à un enregistrement de locations verbales à partir de 1902, avec Pierre Plantive, cultivateur, 1 Borderie de St Médard pour un an et la somme de 1030 francs.

Pierre Plantive s'étant installé au Grand-Pré, c'est Henriette Ordureau, née Giraudeau, veuve de Louis Ordureau qui reprendra la ferme de St Médard vers 1907. La famille Ordureau habitait au Recrédit depuis 1870 environ.

En 1925 Louis Ordureau signe un bail à ferme avec Gabrielle de Lorgeril, une des deux filles de Henri Alexandre et Anne De Lorgeril, propriétaire de la métairie.

Ce fut une des premières fermes à être équipée d'un tracteur de la marque américaine Allis Chalmers (moteur à l'arrière du siège), en complément du cheval :



En 1955, c'est Robert Ordureau qui prend la suite de son père Louis Ordureau.

En 1966, à la suite du décès de Robert Ordureau, c'est son épouse Angéline Ordureau et son fils ainé Louis-Marie Ordureau qui continuent à exploiter la ferme.

A l'époque, ils faisaient de la polyculture-élevage. Il y avait une douzaine de vaches, avec traite manuelle uniquement, 20 000 poulets par rotation et des céréales (maïs principalement). Frédéric Guitteny, notre historien habitant place de l'Eglise, se rappelle bien des vaches en train de paître juste à côté de son jardin et même, une fois, carrément dans son jardin !

Le XXIème siècle

Lorsque Louis-Marie termina sa carrière, il y avait encore huit viticulteurs sur la commune. En 2024, ils ne sont plus que deux : Anthony Amiant et Damien Grandjouan qui produisent des vins de pays dont le fameux grolleau, qui a fait la réputation de la commune dans les années 1970-1980.

Michel Beillevaire, pour le groupe Histoire de St Mars

PS : Tous nos remerciements à Louis-Marie et Marie-Jeanne Ordureau pour leur précieuse collaboration

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

2024

Juin

- 8 Assemblée générale - St Médard Football - Théâtre
- 8 Tournoi des 3 raquettes - St Médard Tennis et Badminton - Gymnase
- 8 Faites de la musique - La ZEM - Parc des Versènes
- 9 Elections européennes - Salle La St Marine
- 14 Assemblée générale - Badminton - Gymnase
- 18 Assemblée générale - St Médard Tennis - Gymnase
- 22 Kermesse - APEL - Parc des Versènes + Salle la St Marine
- 22 23 Spectacle de théâtre des enfants - ALAC Théâtre - Théâtre
- 23 Assemblée générale - Société de Chasse - salle la St Marine
- 27 Apéro des familles - Périscolaire
- 29 Fête de l'école - Amicale Laïque - Théâtre + Salle 10 + cour école

2024

Juillet

- 2 Repas - Association Club du Tenu Séniors - Salle la St Marine
- 7 Concours de pêche - Comité des Fêtes - Bords du Tenu
- 20 Soirée champêtre + feu artifice - Comité des Fêtes (à confirmer) - Parc des Versènes

2024

Août

- 25 Olympiades - Les Toqués du Jeu - Jardin derrière la mairie
- 30 et 31 Festival le Chemin des Papillons - Le Chemin des Papillons - Parc des Versènes

2024

Septembre

- 1 Festival le Chemin des Papillons - Le Chemin des Papillons - Parc des Versènes
- 7 Forum des Associations - Municipalité - Cour de l'école Delaroche
- 13 Assemblée générale - ALAC - Salle la Saint Marine